

Conditions d'Utilisation des Services de Paiement

Introduction

I. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX PAIEMENTS

- 1. À propos des paiements sur les Services eBay**
- 2. Ventes à l'international**
- 3. Frais de paiement à la charge des vendeurs**
- 4. Inscription des vendeurs**
- 5. Livraison**
- 6. Restrictions relatives aux Services de Paiement**
- 7. Utilisation des Services de Paiement**
- 8. Modes de paiement spécifiques**
- 9. Sécurité ; Fournisseurs tiers ; Protection des données personnelles**
- 10. Recouvrement des frais et autres montants dus**
- 11. Modification**
- 12. Durée, Résiliation**
- 13. Cession**

II. CONDITIONS DE PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX SERVICES FOURNIS PAR EBAY COMMERCE INC.

III. CONDITIONS DE PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX SERVICES FOURNIS PAR EBAY S.À R.L.

IV. CONDITIONS DE PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX SERVICES FOURNIS PAR EBAY COMMERCE CANADA LTD.

V. CONDITIONS DE PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX SERVICES FOURNIS PAR EBAY COMMERCE AUSTRALIA PTY LTD.

VI. CONDITIONS DE PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX SERVICES FOURNIS PAR EBAY COMMERCE UK LTD.

En vigueur à partir du 24 avril 2025 pour les vendeurs acceptant les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement lors de l'inscription en tant que nouveau vendeur ou de quelque manière que ce soit à partir de cette date ; en vigueur à partir du 24 juin 2025 pour tous les autres vendeurs.

Instructions de rétractation

Droit de rétractation

Vous disposez d'un droit de rétractation qui expire quatorze (14) jours après le jour de votre acceptation des Conditions d'utilisation des services de paiement.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté par courrier à l'adresse suivante :

eBay S.à r.l.
22-24 Boulevard Royal
L2449 Luxembourg
E-mail : paymentsinfoBEFR@ebay.be

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de rétractation

En cas de rétractation de votre part, vous pouvez être obligé de payer pour les services fournis jusqu'à la date de réception de votre rétractation. Les obligations de remboursement des paiements doivent être remplies dans un délai de 30 jours, comme indiqué dans les Conditions d'utilisation des services de paiement.

Introduction

Les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement (« **Conditions d'Utilisation des Services de Paiement** ») définissent les conditions selon lesquelles les Entités de Paiement eBay présentées ci-dessous (voir tableau) proposent des Services de Paiement (définis dans la Partie I, section 1) relatifs à votre utilisation des Services eBay. Votre utilisation des Services eBay continue d'être régie par les [Conditions d'Utilisation](#) qui vous sont applicables. Les termes en majuscules non définis dans les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement ont la même signification que dans les [Conditions d'Utilisation](#). Les Conditions d'Utilisation applicables, les règlements eBay afférents ou tout autre accord conclu entre vous et nous (par exemple un contrat de facturation) peuvent contenir des dispositions concernant votre utilisation des Services eBay sans les Services de Paiement (définis ci-dessous), lesquelles sont susceptibles de contredire les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement. Il est entendu que, pour ce qui est des Services de Paiement, les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement prévalent sur toute autre disposition contradictoire. Vous vous engagez à respecter les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, lorsque vous accédez à nos Services de Paiement ou que vous les utilisez.

Les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement sont établies entre vous et les Entités de Paiement eBay applicables, comme indiqué ci-dessous. En cas de vente à l'international,

vous pouvez recevoir des Services de Paiement de la part d'une ou de plusieurs Entités de Paiement eBay, comme défini dans la Partie I, section 2 ci-dessous. Outre les conditions Générales de Paiement (Partie I des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement), chaque Entité eBay dispose de Conditions supplémentaires (Parties II, III, IV, V et VI des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement) qui s'appliquent aux Services de Paiement qu'elles fournissent. eBay Inc. et les sociétés qu'elle contrôle de manière directe ou indirecte, par lesquelles elle est contrôlée ou avec lesquelles elle exerce un contrôle commun, sont désignées comme les « **Affiliés** ». Les Entités de Paiement eBay sont des Affiliés d'eBay Inc.

Entité de Paiement eBay

Coordonnées

eBay Commerce Inc. (« eCI »)

2065 Hamilton Avenue
San Jose, CA 95125, États-Unis

La Partie II (« Conditions Supplémentaires Relatives aux Services Fournis par eCI ») des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement comporte une Convention d'Arbitrage aux termes de laquelle vous êtes tenu, sous réserve d'exceptions limitées, de soumettre vos réclamations à notre rencontre ou à l'encontre de nos agents à un arbitrage exécutoire et définitif, sauf si vous refusez la Convention d'Arbitrage (voir Partie II, section 4 (« Résolution des litiges »), sous-section B (« Convention d'Arbitrage »)). Si vous ne refusez pas la Convention d'arbitrage : (1) vous ne pourrez intenter d'actions contre nous ou nos agents qu'à titre individuel, et non en tant que plaignant ou membre d'un groupe dans le cadre d'un recours, d'une action ou d'une procédure collective, de quelque nature que ce soit, et (2) vous ne pourrez demander réparation (y compris d'ordre pécuniaire, injonctif ou déclaratoire) qu'à titre individuel.

Anglais :

<https://www.ebay.com/help/home>

Chinois :

<https://www.ebay.com.hk/help/home>

eBay S.à r.l. (« eBay Sarl »)

22-24, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Numéro d'inscription RCS : B164557
Numéro de TVA : LU2618864

eBay Sarl est autorisée au Luxembourg comme établissement de paiement et soumise à la supervision de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), 283 route d'Arlon, 1150 Luxembourg, (numéro de licence 33/19). Vous pouvez consulter les informations d'inscription d'eBay Sarl sur le site Web de la CSSF, à l'adresse <http://www.cssf.lu/en/>.

Allemagne :

<https://www.ebay.de/help/home>

France : <https://www.ebay.fr/help/home>

Italie : <https://www.ebay.it/help/home>

Espagne :

<https://www.ebay.es/help/home>

Autriche : <https://www.ebay.at/help/home>

Entité de Paiement eBay

eBay Commerce Canada Ltd. (« ECCA »)

44 Chipman Hill
Suite 1000
Saint John NB E2L 2A9, Canada

eBay Commerce Australia Pty Ltd (« ECA »)

Level 18
1 York Street
Sydney NSW 2000
Australie

ECA est enregistrée en tant que fournisseur de services de paiement, et est soumise à la supervision de l'Australian Transaction Reports and Analysis Centre (« AUSTRAC »), PO Box K534 Haymarket NSW 1240. Vous pouvez consulter les données d'inscription d'ECA sur le site Internet de l'AUSTRAC, à l'adresse <https://online.austrac.gov.au/ao/public/rsregister.seam>.

eBay Commerce UK Ltd (« ECUK »)

1 More London Place,
London, SE1 2AF, Royaume-Uni

ECUK est autorisée au Royaume-Uni comme établissement de paiement et soumise à la supervision de la Financial

Coordonnées

Irlande : <https://www.ebay.ie/help/home>

Suisse : <https://www.ebay.ch/help/home>

Belgique (français) :
<https://www.befr.ebay.be/help/home>

Belgique (néerlandais) :
<https://www.benl.ebay.be/help/home>

Pays-Bas :
<https://www.ebay.nl/help/home>

Pologne : <https://www.ebay.pl/help/home>

Anglais : <https://www.ebay.ca/help/home>

Français :
<https://www.cafr.ebay.ca/help/home>

<https://www.ebay.com.au/help/home>

<https://www.ebay.co.uk/help/home>

Entité de Paiement eBay

Coordonnées

Conduct Authority (« FCA ») ; ECUK y est enregistré sous le n° 925354. Vous pouvez consulter les données d'inscription de l'ECUK sur le site Internet de la FCA à l'adresse <https://register.fca.org.uk>.

I. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX PAIEMENTS

La présente Partie I des Conditions d'Utilisation des Services de Paiement s'applique à tous les Services de Paiement que vous recevez de la part des Entités de Paiement eBay (collectivement dénommées « **nous** » dans cette Partie).

1. À propos des Services de Paiement sur les Services eBay

Vous acceptez que les Entités de Paiement eBay reçoivent ou exécutent des paiements pour votre compte pour des objets que vous vendez via les Services eBay, et gèrent le versement desdits paiements (ci-après dénommés « **Services de Paiement** » ou autres noms similaires).

Les acheteurs peuvent payer vos objets à l'aide des modes de paiement indiqués ci-dessous, dont la liste peut être amenée à varier :

- Certaines cartes bancaires (notamment VISA, Mastercard et Discover)
- PayPal
- Venmo (disponible pour les acheteurs situés aux États-Unis)
- Portefeuilles numériques (tels que Google Pay et Apple Pay)
- Prélèvement automatique
- Les modes de paiement en différé de type « Payer plus tard » ou les financements au point de vente, également dénommés dans certaines régions « paiements échelonnés », « prélèvement sur facture », « paiement sur facture » ou « Achat immédiat et paiement différé »
- Bons de réduction eBay, cartes-cadeaux, etc. (le cas échéant), ou
- Fonds détenus sur un compte stored value émis conformément aux Conditions d'Utilisation du Solde sur eBay États-Unis (actuellement réservé à certains vendeurs qui résident aux États-Unis ou qui y sont établis)

Nous pouvons modifier à notre seule discrétion la liste des modes de paiement disponibles.

Le contrat sur lequel repose l'acquisition, par l'acheteur d'« objets » (pouvant renvoyer à des biens et/ou à des services) auprès de vous est directement conclu entre vous et l'acheteur.

Dès qu'une transaction est effectuée, vous recevrez un avis de confirmation de ladite transaction. Nous initierons alors le versement des sommes reçues sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé (défini dans la Partie I, section 4 ci-dessous « Inscription des vendeurs »). Vous pouvez accéder au statut de vos transactions, y compris des versements et d'autres informations de paiement, sous l'onglet Paiements du [Hub vendeur](#), auquel vous avez accès une fois que votre inscription aux Services de Paiement a été correctement effectuée. Si un paiement vous est fait par erreur ou si vous recevez des fonds auxquels vous n'avez pas droit au moment du décaissement, nous avons le droit de récupérer ces montants auprès de vous.

2. Ventes à l'international

Comme plusieurs Entités de Paiement eBay fournissent des Services de Paiement, il est possible que vous ayez recours aux Services de Paiement de plusieurs Entités de Paiement eBay, comme décrit ci-dessous :

- Si une Entité de Paiement eBay vous fournit des Services de Paiement, elle est habilitée à traiter les transactions et à gérer le versement des fonds relatifs à votre vente.
- Chaque Entité de Paiement eBay est habilitée à gérer des paiements pour des ventes sur un ou plusieurs sites, comme indiqué dans le tableau ci-dessous (« **Entité de Paiement Responsable** »). Le site sur lequel vous mettez l'objet en vente détermine l'Entité de Paiement Responsable d'une vente donnée. Par exemple, eBay Sarl est l'Entité de Paiement Responsable si vous vendez un objet mis en vente sur ebay.fr.
- Votre « **Entité de Versement** » est l'Entité de Paiement eBay associée à votre pays de résidence ou d'établissement de votre activité. Sauf convention contraire, une Entité de Versement vous est attribuée comme indiqué dans le tableau ci-après. Vous recevez tous les transferts sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé de la part de cette entité, indépendamment du site Web sur lequel vous mettez des objets en vente.
- Si vous vendez un objet mis en vente sur un site eBay dont l'Entité de Paiement Responsable est également votre Entité de Versement, celle-ci traite la vente et transfère les fonds correspondants sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé. Par exemple, si votre Entité de Versement est ECCA, vos fonds en attente de versement provenant d'une vente réalisée sur ebay.ca sont traités et transférés sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé par ECCA.
- Si vous vendez un objet mis en vente sur un site eBay dont l'Entité de Paiement Responsable diffère de votre Entité de Versement, l'Entité de Paiement Responsable traite la vente et transfère les fonds correspondants à votre Entité de Versement, qui reçoit les fonds pour votre compte et les transfère à son tour sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé. Par exemple, si votre Entité de Versement est eCI et que vous résidez dans un « Autre pays » (défini dans le tableau ci-dessous), vos fonds en attente de versement provenant d'une vente réalisée sur ebay.de sont traités par eBay Sarl et versés à eCI. eCI verse ensuite les fonds sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé.
- Si vous avez mis un objet en vente sur un site eBay dont l'Entité de Paiement Responsable diffère de votre Entité de Versement, il sera considéré que vous ne recevez plus de services de paiement de cette Entité de Paiement Responsable si plus de 12 mois se sont écoulés depuis votre dernière vente sur ce site eBay.

Le tableau ci-dessous illustre cette répartition :

Entité de Paiement eBay	Entité de Paiement Responsable des ventes d'objets mis en vente sur	Entité de Versement pour les vendeurs résidant ou établis dans les pays suivants
eCI	ebay.com	États-Unis (toutes les références aux États-Unis dans les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement incluent tous ses territoires) et tous les autres

Entité de Paiement eBay	Entité de Paiement Responsable des ventes d'objets mis en vente sur	Entité de Versement pour les vendeurs résidant ou établis dans les pays suivants
		pays (ensemble, les « Autres Pays ») qui ne sont pas inclus dans la liste des pays associés à une autre Entité de Paiement eBay figurant ci- dessous.
eBay Sarl	Tous les sites eBay de l'Espace économique européen (« EEE ») (notamment ebay.de, ebay.ie, ebay.fr, ebay.it, ebay.es, ebay.at, ebay.nl, ebay.be, befr.ebay.be, benl.ebay.be, ebay.pl, etc.) et ebay.ch	Pays de l'EEE (à l'exception de l'Islande) et la Suisse
ECCA	ebay.ca cafr.ebay.ca	Canada
ECA	ebay.com.au	Australie
ECUK	ebay.co.uk	Royaume-Uni, Jersey, Guernesey, Gibraltar (les références faites ici au "Royaume-Uni" sont réputées inclure également Jersey, Guernesey ou Gibraltar aux fins des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement)

Si vous résidez hors de l'EEE (à l'exception de l'Islande), du Royaume-Uni ou de la Suisse, la fourniture des Services de Paiement par eBay Sarl et/ou ECUK est réputée suspendue jusqu'à ce qu'un objet mis en vente sur un site eBay de l'EEE, du Royaume-Uni ou de la Suisse soit vendu.

Devise de versement

Votre « **Devise de Versement** » est la devise dans laquelle nous effectuons le versement du produit de vos ventes sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé. Sauf disposition contraire convenue entre vous et nous, nous déterminons généralement votre Devise de Versement comme suit :

- Si vous êtes un vendeur résidant/établi aux États-Unis, votre Devise de Versement est le dollar des États-Unis.
- Si vous êtes un vendeur résidant/établi dans un pays de l'EEE (à l'exception de l'Islande), votre Devise de Versement est l'euro.
- Si vous êtes un vendeur résidant/établi au Royaume-Uni, en Suisse, au Liechtenstein ou en Australie, votre Devise de Versement est fonction de la devise de votre pays de résidence.
- Si vous êtes un vendeur résidant/établi au Canada, votre Devise de Versement est le dollar canadien ou, si nous vous le proposons et que vous le choisissez, le dollar des États-Unis.
- Si vous êtes un vendeur résidant/établi dans l'un des Autres Pays, votre Devise de Versement est le dollar des États-Unis, ou une autre devise que nous pouvons proposer et que vous pouvez sélectionner en fonction de votre pays de résidence.

Il se peut qu'à l'avenir, nous introduisions, à notre seule discrétion, d'autres Devises de versement. Lorsque nous le proposons et sous réserve de votre accord et de celui de l'acheteur, celui-ci peut payer un objet que vous vendez dans une devise différente de votre Devise de Versement. Dans ce cas, le montant payé est converti dans votre Devise de Versement préalablement au transfert des fonds suivant le taux de change applicable, et des frais de conversion monétaire vous sont facturés, comme indiqué sur notre Page des frais décrite dans la section 3 (« Frais de paiement à la charge des vendeurs ») ci-dessous. De même, dans certaines circonstances, la fourniture de Services eBay par des Affiliés donnera lieu à des frais exprimés dans une devise autre que votre Devise de Versement, auquel cas nous pourrions convertir ces frais dans votre Devise de Versement selon les mêmes modalités indiquées dans la phrase qui précède.

Par ailleurs, si vous résidez dans l'un des Autres Pays, l'établissement financier dans lequel vous avez ouvert votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé peut éventuellement vous facturer des frais supplémentaires pour la conversion de vos fonds en dollars des États-Unis vers votre devise locale.

3. Frais de paiement à la charge des vendeurs

Sauf disposition contraire qui vous serait communiquée, les frais qui vous seront facturés pour votre utilisation des Services de Paiement sont établis et diffèrent selon votre pays de résidence ou d'établissement, conformément aux pages des frais applicables accessibles depuis le tableau ci-dessous (« Page des frais »). Par exemple, si vous résidez en Australie et que vous n'avez pas de Boutique eBay, vous pouvez accéder aux frais qui vous sont applicables en cliquant sur le lien « Australie » dans la colonne « Pays de résidence du vendeur sans Boutique eBay » du tableau ci-dessous ; si en revanche, vous résidez en Australie et vous avez une Boutique eBay, vous trouverez les frais qui vous sont applicables en cliquant sur le lien « Australie » dans la colonne « Pays de résidence du vendeur avec Boutique eBay ». Conformément aux Conditions d'Utilisation des services eBay en vigueur, ces frais sont susceptibles d'être modifiés. Par exemple, si les Conditions d'Utilisation des Services eBay pour l'Australie s'appliquent, nous pouvons modifier nos frais de vente le cas échéant conformément aux dispositions de ces conditions.

Pays de résidence du vendeur sans Boutique eBay

[Australie](#)

[Canada \(anglais\)](#) ; [Canada \(français\)](#)

Pays de résidence du vendeur avec Boutique eBay

[Australie](#)

[Canada \(anglais\)](#) ; [Canada \(français\)](#)

Pays de résidence du vendeur sans Boutique eBay

[États-Unis](#)

Pays de résidence du vendeur avec Boutique eBay

[États-Unis](#)

Vendeurs particuliers ou non professionnels dans l'un des pays suivants

[Autriche](#)

[Belgique \(néerlandais\)](#); [Belgique \(français\)](#)

[Chine \(continentale\)](#)

[France](#)

[Allemagne](#)

[Hong Kong](#)

[Irlande](#)

[Italie](#)

[Macao](#)

[Pays-Bas](#)

[Pologne](#)

[Espagne](#)

[Suisse](#)

[Taïwan](#)

[Royaume-Uni](#)

[Autres pays et pays non susmentionnés faisant partie de l'EEE](#)

Pays d'établissement de la société ou du vendeur professionnel

[Autriche](#)

[Belgique \(néerlandais\)](#); [Belgique \(français\)](#)

[Chine \(continentale\)](#)

[France](#)

[Allemagne](#)

[Hong Kong](#)

[Irlande](#)

[Italie](#)

[Macao](#)

[Pays-Bas](#)

[Pologne](#)

[Espagne](#)

[Suisse](#)

[Taïwan](#)

[Royaume-Uni](#)

[Autres pays et pays non susmentionnés faisant partie de l'EEE](#)

Dans certaines circonstances, vous pourriez avoir droit à un avoir correspondant à certains frais payés, comme décrit sur la page [Avoirs des frais](#).

4. Inscription des vendeurs

Afin d'utiliser nos services, vous devez vous inscrire et accepter les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement. Si vous résidez dans l'EEE, au Royaume-Uni ou en Suisse, l'envoi du formulaire en ligne pour votre inscription aux Services de Paiement constitue votre offre pour conclure cet accord. Si votre inscription n'est pas immédiatement confirmée, vous recevrez un avis indiquant que vous serez autorisé à bénéficier des services dès que nous aurons vérifié vos informations.

Afin d'utiliser les Services de Paiement, vous devez :

- Associer un compte bancaire ou équivalent (« **Compte Bancaire ou Équivalent Associé** ») à votre compte eBay afin de recevoir le versement du produit de vos ventes sur ce même compte. Si vous résidez aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni ou en Australie, votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé doit être un compte bancaire établi dans votre pays de résidence, ou tout autre type de compte ou d'instrument (tel qu'une carte de débit) que nous pouvons autoriser à notre discrétion. Si vous résidez dans un pays de l'EEE (à l'exception de l'Islande), votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé peut être un compte bancaire établi dans l'un des pays membres de l'EEE (à l'exception de l'Islande). Si vous résidez en Suisse ou au Liechtenstein, votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé doit être un compte bancaire établi en Suisse ou au Liechtenstein. Si vous résidez dans l'un des Autres Pays, nous pouvons vous demander d'ouvrir un compte auprès d'un établissement financier tiers non bancaire spécifique et d'en faire un Compte Bancaire ou Équivalent Associé pour recevoir les versements. En fonction de l'Autre Pays dans lequel vous résidez, nous vous offrons également la possibilité d'utiliser comme Compte Bancaire ou Équivalent Associé un compte bancaire situé dans cet Autre Pays. Si nous ne pouvons pas effectuer de prélèvements automatiques des Montants Dus (comme défini dans la Section 10) sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé, nous vous demandons d'enregistrer un autre mode de paiement et nous nous réservons le droit de retenir les versements à effectuer sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé, jusqu'à ce que vous nous ayez communiqué un autre mode de paiement.
- Pour l'instant, vous pouvez utiliser nos Services de Paiement uniquement pour recevoir des versements sur un Compte Bancaire ou Équivalent Associé. Vous pouvez modifier votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé à tout moment, dans les limites que nous avons fixées. Les versements seront effectués sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé sous réserve (i) que vous ayez terminé le processus de vérification du Compte Bancaire ou Équivalent Associé, et (ii) que nous ayons terminé notre évaluation de la sécurité et des risques ainsi qu'au titre de nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et autres obligations légales. La durée de notre évaluation est généralement de deux (2) jours, à compter du moment où vous avez terminé le processus de vérification. Elle peut prendre plus de temps si des problèmes ou des irrégularités sont détectés, auquel cas nous terminerons notre évaluation dans les meilleurs délais. Si vous résidez dans l'un des Autres Pays et que nous vous offrons la possibilité de recevoir des versements sur plusieurs Comptes Bancaires ou Équivalents Associés, nous répartirons vos versements sur ces Comptes conformément à vos instructions. En ajoutant un Compte Bancaire ou Équivalent Associé sur votre compte eBay, vous déclarez et garantissez être le propriétaire légal de tout Compte Bancaire ou Équivalent Associé ou, à défaut, disposer du droit légal de l'utiliser dans les conditions prévues dans les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement. Dans certaines circonstances, nous pouvons vous autoriser à recevoir des versements sur un Compte Bancaire ou Équivalent Associé appartenant à votre représentant légal ou contrôlé par celui-ci. Si vous choisissez de recevoir des versements sur un Compte Bancaire ou Équivalent Associé appartenant à un représentant légal ou contrôlé par celui-ci, vous déclarez et garantissez que le représentant légal est autorisé à recevoir des versements en votre nom, et vous nous dégagez entièrement de toute responsabilité en cas de pertes dues à des versements effectués par nous au représentant légal dans le cadre des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement.
- Renseigner toutes les informations que nous pourrions vous demander aux fins suivantes : vérifier votre identité, satisfaire à toutes les dispositions légales applicables telles que les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et à l'identification de personnes, entités ou groupes faisant l'objet de sanctions ou interdictions, nous autoriser à gérer le versement du produit de vos ventes et évaluer les risques et la fraude. Si vous êtes un particulier, ces informations peuvent inclure notamment votre nom complet, adresse, numéro de téléphone, date

de naissance, numéro d'identification fiscale, vos coordonnées bancaires, ainsi qu'une pièce d'identité officielle (copie de votre carte d'identité, permis de conduire, etc.). Si vous êtes une société, ces informations peuvent inclure notamment le nom complet de votre société, son adresse, numéro de téléphone, forme juridique, ses coordonnées bancaires, numéro de TVA et le numéro d'entreprise, ainsi que des informations sur le ou les bénéficiaires effectifs, directeurs, administrateurs, représentants autorisés, représentants légaux et/ou interlocuteurs principaux, comme le nom, les coordonnées, la nationalité, l'intitulé du poste et une pièce d'identité officielle (comme le numéro de sécurité sociale aux États-Unis). Il est entendu que nous sommes dans l'incapacité de vous verser le produit de vos ventes ou de vous fournir tout document fiscal (comme le formulaire 1099-K de l'Internal Revenue Service des États-Unis) si vous ne communiquez pas ou ne mettez pas à jour vos coordonnées et autres données requises.

- Fournir toutes les informations nécessaires pour vérifier votre identité ou authentifier vos transactions de paiement, notamment pour valider votre numéro de téléphone ou votre adresse e-mail. Vous acceptez qu'eBay ne puisse pas effectuer certaines transactions ou traiter certaines demandes en l'absence de ces informations.
- Vous engager à maintenir en permanence l'exactitude des informations que nous avons dans nos dossiers et accepter les mises à jour périodiques des informations fournies par vous-même, votre banque ou tout autre fournisseur de services de paiement. Vous ne devez nous fournir que des informations sur les moyens de paiement ou de versement que vous êtes autorisé à utiliser. Il est entendu que si vous actualisez des informations comme votre pays de résidence, vous devrez peut-être répéter tout ou partie des étapes d'inscription décrites ci-dessus pour continuer à utiliser les Services de Paiement.
- Respecter l'ensemble des lois, réglementations, règlements et conditions applicables en lien avec votre utilisation des Services eBay, et en aucun cas inciter un tiers à les enfreindre. Vous n'utiliserez pas les Services de Paiement pour transférer des fonds associés à des jeux d'argent. Il est entendu que certains tiers (comme les banques, les émetteurs de cartes bancaires, les réseaux de cartes bancaires, et les fournisseurs de services de paiement) peuvent avoir leurs propres conditions relatives aux modes de paiement ou de versement choisis par vous ou vos acheteurs dans le cadre des paiements que nous gérons, comme les conditions relatives au versement des fonds, aux rétrofacturations, aux objets interdits et aux découverts. Le non-respect des conditions de tiers peut entraîner des frais à votre charge, des retards dans la réception des fonds ou toute autre action prise par ledit tiers. Vous acceptez que nous n'ayons aucun contrôle ni aucune responsabilité sur ces frais, retards ou actions.

Vous nous autorisez ainsi que nos Affiliés à vérifier et à évaluer les informations que vous nous fournissez, notamment en vérifiant l'existence de votre compte bancaire, votre identité et vos autres renseignements personnels, et en obtenant des rapports de tiers ou en comparant vos informations à celles fournies par ces tiers. Lesdits tiers incluent notamment des banques, des agences de crédit et d'évaluation du crédit, des courtiers en informations et des fournisseurs de services. Nous nous réservons le droit de fermer, suspendre ou limiter votre compte, ou bien résilier votre accès à une partie ou à l'ensemble de nos services dans le cas où nous ne pourrions pas obtenir ou vérifier certaines de ces informations. Nous ne sommes pas responsables des pertes que vous pourriez subir en conséquence de l'incomplétude ou de l'inexactitude des informations fournies.

5. Livraison

Lorsque vous recevez un avis selon lequel un acheteur a payé un objet via les Services de Paiement, vous devez envoyer ou livrer l'objet conformément au mode de [livraison](#) convenu.

6. Restrictions relatives aux Services de Paiement

Pour certaines annonces ou catégories, eBay peut autoriser les vendeurs à proposer aux acheteurs de régler directement leur commande sans utiliser les services de paiement proposés dans le cadre des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, par exemple en payant lors de la remise en mains propres (« Modes de Paiement Hors Ligne »). Nous ne proposons pas de services de paiement pour les Modes de Paiement Hors Ligne qui ne sont pas couverts par les programmes Garantie client eBay. En outre, nous n'offrons aucune assistance aux acheteurs ou aux vendeurs en cas de litige relatif au paiement (tel que les rétrofacturations) en rapport avec un Mode de Paiement Hors Ligne. Vos annonces sont soumises aux [règlements relatifs aux paiements](#) d'eBay et à toutes les autres conditions relatives aux paiements susceptibles de s'appliquer aux Services eBay, y compris les conditions relatives aux modes de paiement et de déboursement disponibles pour de telles annonces.

7. Utilisation des Services de Paiement

Retours et annulations ; Remboursements

Si un acheteur a droit à un remboursement pour le [retour ou l'annulation](#) d'une transaction traitée via des Services de Paiement, conformément à l'accord conclu entre vous et l'acheteur, ou conformément aux règlements eBay relatifs à cette transaction, vous nous autorisez à payer en votre nom à l'acheteur le montant du remboursement correspondant.

Programmes Garantie client eBay

eBay propose aux acheteurs des programmes de protection pour certains Services eBay afin d'assurer qu'ils reçoivent l'objet commandé ou un remboursement (« **Garantie client eBay** » dans la plupart des juridictions et « Programme eBay de Protection des Acheteurs » en Allemagne, ci-après collectivement dénommés « **Garantie client eBay** »). Il est entendu que si l'acheteur dépose une réclamation valide concernant une transaction traitée via des Services de Paiement dans le cadre de cette garantie, la société eBay proposant le programme Garantie client eBay (« Fournisseur de la **Garantie client eBay** ») remboursera en votre nom à l'acheteur le montant dû, conformément aux Conditions d'Utilisation et au règlement de la Garantie client applicable. En vertu des [Conditions d'Utilisation](#) et du règlement de la [Garantie client eBay](#) applicables, vous devez rembourser ce montant au Fournisseur de la Garantie client eBay.

Litiges

Un acheteur ou le détenteur d'un instrument de paiement peut initier une rétrofacturation, une annulation de prélèvement automatique ou une procédure de réclamation via la Protection des achats PayPal, ou qu'il demande à son établissement financier d'ouvrir un litige relatif au paiement (ci-après dénommés dans la présente Partie I « **Litige** ») lié à une transaction traitée via des Services de Paiement. L'issue du Litige sera décidée par l'établissement financier de l'acheteur.

Nous gérons les Litiges de la manière suivante : lorsqu'un Litige est ouvert, nous vous en informons et vous demandons si vous souhaitez l'accepter ou le contester. Si vous acceptez le Litige, vous consentez à annuler le paiement de l'acheteur. Si vous contestez le Litige, eBay soumet à l'établissement financier toutes les preuves pertinentes que vous fournissez relatives au Litige. Vous acceptez de nous fournir rapidement les informations nécessaires afin de nous aider à résoudre le

Litige et comprenez qu'à défaut, comme spécifié par les règlements des réseaux de cartes de crédit ou de débit et des prestataires de services de paiement, cela pourrait affecter négativement l'issue de l'enquête et aboutir à la confiscation intégrale du montant du Litige. Si vous acceptez le Litige ou si l'établissement financier de l'acheteur tranche en sa faveur, le montant correspondant sera remboursé sur le mode de paiement d'origine de l'acheteur et nous sera facturé. Vous devez nous rembourser ces frais, sauf si vous bénéficiez de la [Protection des vendeurs](#) fournie par l'Affilié eBay qui vous propose les Services eBay, auquel cas vous n'êtes pas tenu pour responsable des montants remboursés à l'acheteur. Si vous acceptez le Litige, nous pouvons toujours décider de le contester à notre discrétion, sans que vous ayez à payer de frais supplémentaires.

Certains établissements financiers proposent une procédure d'arbitrage facultative pour contester l'issue d'un Litige individuel. Nous pouvons vous demander votre consentement pour y participer. Si vous consentez à cet arbitrage, vous nous autorisez à vous représenter et à vous défendre tout au long de celui-ci. Vous êtes responsable de tous les coûts et dépenses (notamment les frais juridiques raisonnables et ceux résultant d'un arbitrage par un tiers, dans le cas où ceux-ci surviendraient au cours de la procédure), comme convenu entre vous et nous pour chaque Litige, et vous nous autorisez à payer ces montants en votre nom tant que l'arbitrage est en attente.

Vous ne contesterez pas la résolution d'un Litige ayant fait l'objet d'une enquête par nos soins ou que nous représentons ni ne rouvrirez une enquête pour un Litige résolu. Si vous êtes un consommateur dans l'UE, au Royaume-Uni ou en Australie, ou une Petite Entreprise au sens de la définition du Contrat de Petite Entreprise (telle que définie à l'article 23 de l'annexe 2 de l'Australian Consumer Law of the *Competition and Consumer Act 2010 (Cth)*) (« Petite Entreprise Australienne ») en Australie, vos droits de déposer une plainte ou d'intenter une action en justice ne sont pas affectés.

Protection des vendeurs

Si vous remplissez les conditions d'éligibilité et vous conformez à toutes les obligations applicables selon la [Protection des vendeurs](#) fournie par l'Affilié eBay qui vous propose les Services eBay, vous n'êtes pas réputé responsable des montants à rembourser aux acheteurs dans le cadre des réclamations déposées au titre de la Garantie client eBay, des Litiges ou des transactions non autorisées effectuées avec les fonds à dépenser eBay.

Amendes, pénalités et pertes

Nous ne sommes pas en mesure d'offrir des Services de Paiement pour des [objets interdits ou soumis à restrictions](#). Avant de mettre un objet en vente, assurez-vous qu'il est conforme aux règles d'eBay, aux lois applicables et à toute restriction supplémentaire imposée par les organismes de cartes de crédit, les règles des réseaux ou les fournisseurs tiers de services de paiement auxquels nous pourrions recourir.

Vous acceptez de nous indemniser et de nous rembourser de toutes les rétrofacturations, annulations, réclamations, coûts, pertes, dommages, frais, amendes, pénalités et autres obligations et dépenses encourus par nous ou intentés contre nous par un tiers et résultant (a) de votre violation des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement ou des Conditions d'Utilisation, notamment de toute violation des règlements d'eBay ; (b) de votre violation de toute loi ou des droits d'un tiers ; ou (c) de toute transaction traitée par nos soins pour un objet ou un service que vous avez mis en vente sur eBay (notamment l'exactitude de la description de votre objet ou toute réclamation ou tout litige concernant des objets ou des services que vous avez proposés ou vendus).

Limites

Nous nous réservons le droit de gérer les risques associés à la fourniture des Services de Paiement, en définissant des restrictions d'accès à vos fonds lorsque nous le jugeons nécessaire, comme détaillé ci-dessous.

Vous acceptez que nous puissions bloquer vos fonds ou demander à un fournisseur de services de paiement de bloquer vos fonds, préalablement à tout décaissement. Dans un souci de clarté, si vous recevez des fonds sur un compte stored value créé pour vous conformément aux Conditions d'Utilisation du Solde sur eBay États-Unis ou sur un compte pour le paiement, nous pouvons également bloquer ces fonds. Si vos fonds sont bloqués, leur montant et leur statut seront affichés sous l'onglet Paiements du Hub vendeur et dans Mon eBay. Nous vous informerons via la messagerie eBay et/ou par e-mail et, suivant le motif du blocage, nous pouvons vous demander des informations supplémentaires pour nous aider à résoudre le problème.

Si vous êtes un consommateur situé en Allemagne, eBay Sarl bloquera vos fonds conformément à la [Partie III, Section 7](#). Pour tous les autres vendeurs, nous appliquons des blocages dans les conditions suivantes. Nous pouvons bloquer vos fonds si nous avons des raisons de croire qu'il existe un risque accru associé à la fourniture de nos Services de Paiement ou à une transaction traitée via des Services de Paiement, par exemple, si nous ne pouvons pas vérifier votre identité ou si l'acheteur ouvre un litige. Pour en savoir plus sur les types de blocage et obtenir d'autres exemples, consultez notre [page d'aide sur les paiements bloqués](#). Lors de l'évaluation des risques, nous prenons en considération plusieurs facteurs pertinents tels que l'historique de vente, la performance du vendeur, le type de vendeur, les retours et les annulations, les rétrofacturations, le niveau de risque de la catégorie de l'annonce, la valeur de la transaction, la possibilité d'effectuer un prélèvement automatique sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé ou le dépôt d'une réclamation au titre de la Garantie client eBay. Nous pouvons également annuler ou geler le versement du produit de vos ventes si nous le jugeons nécessaire pour respecter nos obligations légales en matière de prévention de la fraude, de gestion des risques ou de conformité, ou, sur demande légitime de nos Affiliés, pour leur permettre de se conformer aux obligations légales qui leur sont applicables (telles que le respect des obligations fiscales découlant de la directive [DAC7 de l'UE](#)). Vos fonds seront débloqués lorsque le risque associé à la fourniture de nos Services de Paiement sera réduit ou éliminé.

Si votre Entité de Versement est eCI, ECA ou ECCA, nous pouvons temporairement retenir une partie de vos fonds pour couvrir les remboursements, les Litiges ou d'autres activités postérieures à la transaction après la fermeture de votre compte. Sauf disposition légale contraire, nous verserons tous les montants retenus non utilisés sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé sous 180 jours après la fermeture de votre compte eBay.

Les blocages et procédures de versement de votre banque peuvent à tout moment entraîner un retard de versement des fonds sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé, et nous n'avons aucun contrôle sur ces retards.

Réserves

Afin de gérer les risques ou de garantir l'exécution de vos obligations conformément aux présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, nous pouvons exiger une réserve du produit de la transaction. Cela signifie que la partie correspondante de vos fonds sera réservée et ne sera pas disponible pour le versement. Les réserves peuvent se présenter sous la forme de réserves reconductibles et/ou minimales.

- Une réserve reconductible est une réserve constituée en retenant chaque jour un pourcentage défini du produit de vos transactions sur une période donnée. Ce montant sera débloqué ultérieurement à un moment défini et progressivement. Par exemple, nous pouvons exiger une

réserve reconductible de 10 % sur une période de 60 jours. Conformément à cette exigence, 10 % du produit de vos transactions du jour 1 seront retenus de vos versements et seront ensuite débloqués au jour 61. Ensuite, 10 % du produit de vos transactions du jour 2 seront retenus, puis débloqués au jour 62, et ainsi de suite. Les réserves reconductibles sont le type de réserve le plus fréquent.

- Une réserve minimale est une obligation de détenir une somme spécifique dans votre réserve. Une réserve minimale peut être constituée en y versant un pourcentage défini du produit de vos transactions quotidiennes jusqu'à ce qu'elle atteigne le montant minimum requis, ou en prélevant la totalité de ce montant sur vos versements en attente. Par exemple, si nous exigeons une réserve minimale de 500 euros, celle-ci peut être constituée en y versant chaque jour 10 % du produit de vos ventes jusqu'à ce que son montant atteigne 500 euros. Par ailleurs, si vos versements en attente atteignent ou dépassent 500 euros, la réserve minimale peut être constituée en prélevant en une seule fois la totalité du montant requis sur vos versements en attente.

Nous pouvons exiger une réserve si nous avons des raisons de croire qu'il existe un risque accru de non-respect de vos obligations dans le cadre des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement. Avant d'exiger une réserve, nous prenons en considération différents facteurs de risque pertinents tels que, le cas échéant, (i) l'historique de votre compte eBay, (ii) le risque plus élevé de rétrofacturation ou de remboursement lié à la catégorie dans laquelle se trouve votre annonce, (iii) le nombre élevé de réclamations ou de litiges clients associés à votre compte eBay, (iv) votre historique de crédit professionnel et/ou personnel (les vendeurs professionnels peuvent être contrôlés par les organismes de crédit, dans la mesure permise par la loi applicable), (v) la vente de produits avant qu'ils ne soient disponibles (précommandes) et (vi) l'offre de délais de livraison étendus. En fonction de vos performances et du risque associé à votre utilisation des Services de Paiement, une réserve peut être augmentée, diminuée ou supprimée à tout moment. Le montant de chaque réserve (et toute modification ultérieure) sera déterminé raisonnablement en fonction du risque associé spécifiquement au vendeur (y compris le volume des ventes). Le montant et le statut de chaque réserve sont indiqués sous l'onglet Paiements du Hub vendeur et dans Mon eBay. Nous vous informerons de toute réserve que nous vous demanderons.

Si votre Entité de Versement est ECA, toute réserve qui vous serait demandée est en outre soumise aux [Conditions Générales du Vendeur en Matière de Réserves](#). Le cas échéant, en acceptant les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, vous acceptez les [Conditions Générales du Vendeur en Matière de Réserves](#).

Notre responsabilité

Si nous avons agi avec des précautions raisonnables et/ou conformément à nos obligations légales, nous ne sommes pas responsables des transactions de paiement non autorisées, incorrectes, non exécutées ou retardées, lorsqu'elles sont causées par des circonstances anormales et imprévisibles hors de notre contrôle.

Signature

Dans les cas où nous serions tenus de recueillir votre signature afin de satisfaire aux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et/ou à toute autre obligation légale, nous pouvons être amenés (si cela n'est pas interdit par les lois en vigueur) à considérer que votre acceptation de ces Conditions d'Utilisation des Services de Paiement équivaut à une signature de votre part.

8. Modes de paiement spécifiques

8.1 Modes de paiement spécifiques

Sur certains sites eBay dans l'Union européenne et au Royaume-Uni, les acheteurs peuvent choisir des modes de paiement spécifiques, notamment les prélèvements automatiques, les paiements sur facture ou les paiements échelonnés (« Modes de Paiement Spécifiques »), pour payer vos objets, et qui vous obligent à nous céder votre créance envers l'acheteur. Les Modes de Paiement Spécifiques sont proposés aux acheteurs par nos partenaires de paiement intégrés (« Partenaires de Paiement »). [Cliquez ici](#) pour consulter une liste des Modes de Paiement Spécifiques proposés sur les sites eBay respectifs et les Conditions du Partenaire respectives.

Lorsque votre acheteur choisit un Mode de Paiement Spécifique dans le cadre d'un achat sur eBay (« Contrat de Vente »), l'Entité de Paiement Responsable du traitement de votre transaction (voir [Partie I, section 2](#)) acquiert votre créance relative au prix d'achat à l'égard de votre acheteur, y compris tous les droits annexes, et cède et transfère cette créance à son acquéreur (« Acquéreur »), par exemple, Adyen N.V. L'Acquéreur cède et transfère la créance au Partenaire de Paiement concerné, qui assume le risque de défaut de paiement, conformément aux dispositions suivantes. Cet arrangement est dénommé « Cession en Chaîne ». Ainsi, les acheteurs qui utilisent un Mode de Paiement Spécifique effectuent leurs paiements au Partenaire de Paiement, qui les transfère à l'Entité de Paiement Responsable via l'Acquéreur, afin que l'Entité de Paiement Responsable puisse traiter lesdits paiements et vous les verser conformément aux présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement.

Vous devez convenir avec l'acheteur des [Conditions générales des Partenaires de Paiement](#) pour l'utilisation du Mode de Paiement Spécifique, y compris tout Avis sur les données personnelles applicable (« Conditions du Partenaire »). Par les présentes, vous acceptez que les Conditions du Partenaire respectives fassent partie intégrante de chaque Contrat de Vente pour l'utilisation par l'acheteur d'un Mode de Paiement Spécifique. Vous chargez eBay et les Partenaires de Paiement d'appliquer les Conditions du Partenaire lors de la finalisation de l'achat d'eBay et de mettre ces dernières à la disposition de l'acheteur en votre nom.

Les Partenaires de Paiement et l'Acquéreur ne sont pas parties aux présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement et ne sont soumis à aucune obligation les concernant, ni à tout autre accord convenu entre vous et l'Entité de Paiement Responsable, eBay, l'acheteur ou tout autre tiers.

8.2 Achat et cession des créances vendeur

Vous acceptez que votre créance contre l'acheteur relative à un Contrat de Vente pour lequel l'acheteur a choisi un Mode de Paiement Spécifique (ensemble, les « Créances Vendeur » et séparément, une « Créance Vendeur ») soit automatiquement proposée à l'achat à l'Entité de Paiement Responsable lors de la conclusion de chaque Contrat de Vente. L'Entité de Paiement Responsable acceptera votre offre en procédant au paiement ou rejettera votre offre. Lesdites offre et acceptation de l'offre d'achat forment un accord entre vous et l'Entité de Paiement Responsable (« Accord d'Achat Unique ») concernant la Créance Vendeur qui est acquise (la « Créance Acquise »), conformément à cette Section 8.

Par les présentes, vous cédez, moyennant la conclusion d'un Accord d'Achat Unique concernant la Créance Vendeur correspondante, toutes vos Créances Vendeur actuelles et à venir, y compris les droits accessoires (notamment les droits pour tous titres, les réclamations d'assurance relatives au transport et aux défauts, les droits de retrait ou d'annulation, ou toute autre créance à l'égard de tiers

en lien avec la Créance Vendeur correspondante) à l'Entité de Paiement Responsable, qui en accepte le transfert. Après la conclusion d'un Accord d'Achat Unique, l'Entité de Paiement Responsable et vous réitérez le transfert de la créance concernée identifiée par un identifiant de transaction dans l'offre d'achat, y compris le fait que l'offre d'achat constitue une offre de transfert de la créance concernée de vous à l'Entité de Paiement Responsable et l'acceptation de l'offre d'achat constitue une acceptation de cette offre par l'Entité de Paiement Responsable.

En cas de doute sur la validité du transfert des Créances Vendeur, et si une déclaration ou action de votre part est nécessaire, vous devez effectuer ladite déclaration ou action à la demande de l'Entité de Paiement Responsable.

Vous octroyez irrévocablement à l'Entité de Paiement Responsable un pouvoir de sous-délégation pour notifier l'acheteur concerné de la cession de la Créance Vendeur et pour exercer des droits incessibles, comme les droits contractuels, liés aux Créances Vendeur, en son nom propre.

8.3 Risque de recouvrement/recouvrement

Sous réserve d'un litige relatif à une Créance Défectueuse visée à la Section 8.5, l'Entité de Paiement Responsable assume le risque que les Créances Acquises ne puissent pas être recouvrées auprès de l'acheteur concerné en tout ou partie, notamment pour cause d'insolvabilité de l'acheteur. L'Entité de Paiement Responsable paie le prix d'achat (moins les dépenses et frais convenus) de la Créance Acquise, indépendamment de son choix d'imposer ou non l'exécution de ladite Créance Acquise.

Le recouvrement et l'exécution des Créances Acquises sont de la responsabilité de l'Entité de Paiement Responsable qui doit en assumer tous les coûts à cet effet. L'Entité de Paiement Responsable transfère les risques économiques découlant des obligations décrites aux sections ci-dessus à l'Acquéreur, et subséquentement aux Partenaires de Paiement, conformément à la procédure de Cession en Chaîne.

8.4 Assurances et garanties

Par chaque Accord d'Achat Unique concernant une Créance Acquise, vous assurez et garantissez à l'Entité de Paiement Responsable que :

- la Créance Acquise est valide, a été valablement cédée à l'Entité de Paiement Responsable et est exécutoire à l'égard de l'acheteur ;
- vous êtes propriétaire et quitte de toutes dettes et charges de la Créance Acquise, et pouvez librement la céder ou la transférer, et la Créance Acquise n'a pas encore été cédée ou transférée à un tiers ; et
- vous devez expédier, livrer ou fournir le ou les objets correspondants à l'acheteur, au moment et de la manière convenus dans le Contrat de Vente conclu avec l'acheteur afin que celui-ci ne soit pas en mesure d'exercer un quelconque droit de réclamation ou de rétention, de compensation, d'exécution supplémentaire, de réduction, un droit de récession ou une réclamation pour dommages.

Vos assurances et garanties concernant un Accord d'Achat Unique sont fournies par l'Entité de Paiement Responsable à l'Acquéreur (et par l'Acquéreur aux Partenaires de Paiement) consécutivement, conformément à la Cession en Chaîne.

8.5 Rétrocession des Créances Acquises à votre profit/Litiges

Si la Créance Acquise concernée remplit l'un des critères suivants (la « Créance Défectueuse ») :

- l'acheteur annule le Contrat de Vente sur la base d'un droit de rétractation applicable ou d'un droit de retour volontaire que vous proposez ;
- en cas de réclamation soumise dans le cadre la Garantie client eBay ou de litige relatif au paiement, par exemple si l'acheteur fait opposition à une Créance Acquise, si, à la demande de l'Entité de Paiement Responsable, vous ne lui fournissez pas une preuve valable de l'expédition, de la livraison ou de toute autre prestation appropriée conformément au règlement sur la protection des vendeurs ;
- vous enfreignez les dispositions relatives aux déclarations et garanties visées à la Section 8.4 concernant la Créance Acquise ;

ou dans tout autre cas, lorsque vous effectuez un remboursement à l'acheteur pour toute Créance Acquise (« Créance Remboursée ») et l'Acquéreur décide, par conséquent, de faire valoir son droit à rétrocéder la Créance Défectueuse/Remboursée à l'Entité de Paiement Responsable, cette dernière est habilitée à vous la rétrocéder.

Par les présentes, l'Entité de Paiement Responsable vous cède toutes les Créances Défectueuses/Remboursées actuelles ou à venir, à la condition susmentionnée que nous vous informons du remboursement à l'acheteur pour toute Créance Défectueuse/Remboursée (« Avis de Rétrocession »), et vous acceptez ladite cession de toutes les Créances Défectueuses/Remboursées actuelles ou à venir. Vous êtes tenu de rembourser tout prix d'achat que vous auriez reçu de l'Entité de Paiement Responsable pour la Créance Défectueuse/Remboursée dans les meilleurs délais après que l'Avis de Rétrocession a été fourni. L'Entité de Paiement Responsable est en droit de déduire cette créance envers vous de tout montant qu'elle est par ailleurs tenue de vous verser.

8.6 Fourniture d'information/Aide complémentaire/Dispositions générales

Vous vous engagez à informer l'Entité de Paiement Responsable dans les plus brefs délais après avoir pris connaissance (i) d'un manquement à une assurance ou à une garantie selon la section 8.4 concernant toute Créance Acquise ou (ii) tout autre évènement susceptible de dénaturer ou de compromettre de façon significative l'exécution de la Créance Acquise, ou de modifier de façon significative votre solvabilité ou, à condition que vous en ayez connaissance, la probabilité de paiement de la Créance Acquise par l'acheteur.

Si vous recevez directement d'un acheteur un quelconque paiement pour la Créance Acquise, vous devez impérativement le rejeter et rembourser l'acheteur, et vous devez informer le payeur que ce paiement doit être effectué au Partenaire de Paiement concerné. Vous devez notifier l'Entité de Paiement Responsable de tout paiement rejeté pour la Créance Acquise.

À notre demande, vous devez remettre à l'Entité de Paiement Responsable, à l'Acquéreur et/ou aux Partenaires de Paiement, dans les plus brefs délais, toute information, tout dossier et tout document nécessaires ou opportuns à l'examen et à l'exécution des Créances Acquises.

9. Sécurité ; Fournisseurs tiers ; Protection des données personnelles

Sécurité

Vous reconnaissez l'importance des mesures de sécurité que nous mettons en place en ce qui concerne les Services de Paiement, et acceptez de vous y conformer. Vous êtes responsable de la sécurité de tous les mots de passe, codes et autres identifiants d'accès à votre compte eBay et aux

Services de Paiement afférents, et, conformément aux règlements relatifs à la Protection des vendeurs eBay de toute transaction ou action effectuées depuis votre compte eBay.

Si vous avez connaissance d'une transaction de paiement non autorisée, retardée ou incorrectement exécutée, vous devez nous en avertir immédiatement via le mode de contact indiqué ci-dessus dans l'« Introduction » des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement. Si vous nous informez d'une telle transaction par téléphone, nous pouvons exiger une confirmation écrite immédiatement après la notification. Celle-ci est gratuite.

Affiliés et fournisseurs tiers

Nous pouvons faire appel à nos Affiliés ou à des Fournisseurs de Services Tiers, tels que des sociétés qui traitent les paiements et versent les règlements, effectuent des évaluations des risques ou des contrôles de conformité, vérifient l'identité ou valident les modes de paiement et de versement (« Fournisseurs de Services Tiers ») en différents [lieux](#), pour nous aider à offrir des Services de Paiement. Nos Affiliés ou les Fournisseurs de Services Tiers peuvent en outre externaliser les services à d'autres Affiliés ou Fournisseurs de Services Tiers d'eBay. Dans ce cas, nous pourrions être amenés à transférer vos données à ces Affiliés ou Fournisseurs de Services Tiers auxquels les services sont externalisés. Il se peut que nous vous contactions via un Affilié qui vous fournit les Services eBay. Par exemple, notre Affilié peut vous informer d'un blocage de fonds ou d'autres restrictions appliquées à votre compte. S'agissant des services externalisés, vous acceptez expressément que nous ayons recours à nos Affiliés ou aux Fournisseurs de Services Tiers pour nous aider à fournir les Services de Paiement et à externaliser les services y afférents (y compris le droit de sous-traiter l'externalisation pour les Affiliés ou Fournisseurs de Services Tiers). Vous convenez par ailleurs de l'obligation de confidentialité ne s'applique pas au transfert données effectué dans ce cadre (par exemple, vos coordonnées, les informations de compte, les informations relatives aux ventes) à ces Affiliés et aux Fournisseurs de Services Tiers. Nos Affiliés et les Fournisseurs de Services Tiers sont soit légalement soumis à une obligation de secret professionnel, telle que prévue par la loi applicable, soit contractuellement tenus de respecter des règles strictes en matière de confidentialité. Les données des clients transférées conformément aux fins précitées ne seront accessibles qu'à un nombre limité de personnes au sein des Affiliés ou des Fournisseurs de Services Tiers concernés, qui auraient besoin de connaître ces informations. Que nous ayons recours ou non à nos Affiliés ou à des Fournisseurs de Services Tiers, l'Entité de Paiement eBay correspondante reste responsable envers vous de l'exécution des services décrits dans les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement.

Conformément à notre [Avis sur les Données Personnelles](#), nous pouvons également partager les informations que nous avons collectées conformément aux présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement avec nos Affiliés si cela est nécessaire pour vous permettre de continuer à utiliser nos Services de Paiement et les Services eBay. Veuillez consulter notre Avis sur les Données Personnelles pour en savoir plus sur la collecte et le traitement des données personnelles, y compris des détails sur la finalité du traitement et ses fondements juridiques conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

Protection des données personnelles

La fourniture de Services de Paiement implique le traitement des données personnelles de votre acheteur en cas de vente. Concernant ce traitement des données, vous, l'Entité de Paiement Responsable et l'Entité de Versement agissez chacun en tant que responsable de traitement indépendant/société de données conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Vous acceptez de respecter vos obligations en tant que responsable de traitement/société de données conformément à toutes les lois en vigueur relatives à la protection

des données auxquelles vous êtes soumis, et de nous fournir toute la coopération, les informations et l'assistance raisonnables nécessaires pour nous permettre de répondre à nos obligations en tant que responsable de traitement/société de données.

10. Recouvrement des frais et autres montants dus

Vous nous autorisez à recouvrer tous les montants que vous nous devez, ou que vous devez à nos Affiliés (notamment à l'Affilié qui vous fournit les Services eBay) ou à des tiers qui, comme vous l'avez autorisé séparément, vous fournissent des services dans le cadre de votre utilisation des Services eBay (tels que les transporteurs) conformément aux présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, aux [Conditions d'Utilisation](#) ainsi qu'à tout autre contrat de service, règlement ou accord, ou dans les cas prévus par la loi (ci-après dénommés « **Montants Dus** »). Les Montants dus incluent généralement ce qui suit :

- les frais ;
- les montants décrits dans les rubriques « Retours et annulations ; Remboursements », « Litiges » ou « Amendes, pénalités et pertes » de la section 7 ci-dessus ;
- les montants dus au Fournisseur de la Garantie client eBay conformément au Règlement de la Garantie client eBay ;
- les taxes et autres coûts associés à votre utilisation de nos services ou des services de nos Affiliés, le cas échéant, et si la loi l'exige ; et
- les montants que nous vous avons indûment versés à la suite d'une erreur de traitement de paiement ou autre (voir la section 1 ci-dessus).

À toutes fins utiles, il est précisé que l'autorisation donnée ci-dessus nous permet de recouvrer les montants que vous nous devez déjà, ou que vous devez déjà à nos Affiliés ou aux tiers visés ci-dessus. Cette autorisation ne donne lieu à aucune nouvelle réclamation de paiement à votre encontre. Dans certains cas, nos Affiliés peuvent vous demander de leur payer les Montants qui nous sont dus.

Le recouvrement de Montants dus peut être effectué en une fois, de façon sporadique ou récurrente, de la manière suivante :

- rétention desdits montants sur les décaissements en cours ou à venir liés à l'une quelconque de vos transactions réalisées en lien avec un compte eBay vous appartenant ;
- recouvrement depuis votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé (et si nécessaire, par l'émission d'un mandat de prélèvement automatique ou toute autre autorisation similaire) ;
- recouvrement depuis tout autre instrument ou mode de paiement que vous avez enregistré ou autorisé chez nous ou nos Affiliés (par exemple, pour payer les frais de vente, les bordereaux d'affranchissement ou la résolution d'un litige) ;
- recouvrement depuis votre compte stored value (solde eBay), si un tel compte a été créé pour vous ;
- recouvrement depuis votre compte de paiement, si un tel compte a été créé pour vous ; et
- recours à une agence de recouvrement ou tout autre mode de recouvrement, lorsque les autres moyens de recouvrement se sont révélés infructueux.

Vous nous autorisez à choisir la méthode de recouvrement appropriée parmi celles indiquées ci-dessus. En général, nous déduisons les Montants dus des versements actuels ou à venir que nous

traitons en votre nom. Si des fonds ont été crédités sur votre compte stored value ou sur un compte de paiement, nous déduirons les Montants dus des fonds détenus dans ces comptes avant de vous les verser. Si les fonds en attente de versement ou les fonds détenus ne sont pas suffisants pour couvrir ces montants, nous les prélèverons sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé, ou sur tout autre mode de paiement que vous avez enregistré. Si vous avez enregistré plusieurs modes de paiement, vous pouvez indiquer celui que vous souhaitez définir comme mode de paiement préféré pour recouvrer les Montants dus dans votre compte eBay.

Vous autorisez également l'Affilié que vous avez engagé pour la fourniture de Services eBay au titre des [Conditions d'Utilisation](#) à vous facturer tous les Montants Dus en notre nom, par n'importe quel mode de paiement que vous avez enregistré avec cet Affilié.

Si vous nous fournissez un mandat de prélèvement automatique SEPA ou BACS pour que nous puissions débiter les Montants dus sur votre compte bancaire, vous serez informé, s'il y a lieu, au moins trois jours avant le prélèvement. Nous pouvons débiter à tout moment les montants dus grâce au mandat de prélèvement automatique SEPA ou BACS que vous nous avez accordé, tant que vous n'aurez pas révoqué explicitement ce mandat. À moins que vous ne soyez un consommateur résidant dans l'UE ou au Royaume-Uni, vous renoncez, dans les limites prévues par la loi en vigueur, aux droits éventuels à recevoir un préavis pour un débit préautorisé particulier.

Si notre tentative de recouvrement des Montants dus depuis un instrument de paiement que vous nous avez autorisés à utiliser échoue à la suite d'actions ou d'omissions de votre part, nous sommes en droit de vous facturer la tentative infructueuse de recouvrement, conformément aux dispositions de la Page des frais ou comme décrit dans les Parties IV et V ci-dessous.

11. Modification

Tous les vendeurs (à l'exception des consommateurs en Allemagne)

Nous pouvons modifier les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement en vous informant par écrit (par exemple, en publiant une version révisée de ces Conditions d'Utilisation des Services de Paiement sur notre site Internet, y compris dans le Hub vendeur ou la Messagerie eBay). Nous vous informerons au moins quatorze (14) jours avant la date d'effet prévue desdites modifications, ou :

- a. si votre Entité de Versement est eBay Sarl, deux (2) mois avant cette date ;
- b. si votre Entité de Versement est ECUK et que vous êtes un consommateur, une microentreprise ou une association caritative, deux (2) mois avant cette date ;
- c. si votre Entité de Versement est ECA, trente (30) jours avant cette date.

Si vous êtes un consommateur (et non un professionnel) situé en dehors de l'Allemagne dont l'Entité de Versement est eBay Sarl ou ECUK, nous considérerons que vous avez consenti aux modifications proposées, sauf refus explicite de votre part avant la date d'effet prévue. Pour tous les autres vendeurs, l'utilisation des Services de Paiement au-delà de la date d'effet vaut acceptation desdites modifications.

Consommateurs en Allemagne

Si vous êtes un consommateur situé en Allemagne, nous pouvons modifier à tout moment les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement. Nous vous informerons par écrit, par exemple par e-mail et/ou dans le Hub vendeur ou la Messagerie eBay, de toute modification proposée au moins deux (2) mois avant sa date d'effet prévue.

Les modifications proposées ne prennent effet que si vous les acceptez comme suit :

- S'il s'agit d'une modification matérielle (telle que définie ci-dessous), nous vous demanderons si vous y consentez activement.
- Si la modification proposée n'est pas matérielle, nous considérerons que vous y avez consenti, sauf refus explicite de votre part en nous avisant par écrit (par exemple, par e-mail) avant la date d'effet prévue. Dans ce cas, nous vous informerons également de votre droit de refus, du délai et de votre droit de rétractation (voir la sous-section suivante) dans la même notification dans laquelle nous vous avons indiqué les modifications.

Une « modification matérielle » est une modification des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement (notamment en ce qui concernant les dispositions définissant le type et la portée générale des services acceptés ou la durée et la résiliation) en notre faveur, qui modifierait de façon significative l'équilibre entre le service et la rémunération en votre défaveur, ou qui établirait effectivement un tout nouveau contrat.

Toute modification résultant d'une obligation légale, d'une décision juridiquement contraignante ou d'une injonction ne constitue pas une modification matérielle.

Droit de résiliation en cas de modification (tous les vendeurs)

Si vous refusez les modifications proposées, vous pouvez résilier les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, conformément à la Section 12 (« Durée, Résiliation ») ci-dessous, sans coût supplémentaire et à tout moment avant la date d'effet des modifications. Nous publions toujours les Conditions d'Utilisation des Services de Paiement modifiées sur le site Web eBay.

12. Durée, Résiliation

Les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement sont effectives pour une durée indéterminée, sauf en cas de résiliation selon les dispositions ci-dessous.

Nous pouvons résilier les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement par notification écrite quatorze (14) jours au préalable ou, si eBay Sarl ou ECUK est votre Entité de Versement, deux (2) mois avant, par voie électronique, à l'adresse indiquée lors de votre inscription. Toutefois, nous pouvons également les résilier avec préavis plus court ou avec prise d'effet immédiate, dans les cas suivants :

- Nous y sommes contraints par la loi ou par décision de justice.
- Une autorité gouvernementale nous y contraint afin que nous nous conformions à des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.
- Nous avons de bonnes raisons de croire que vous menez des activités interdites ou illégales (y compris notamment des crimes financiers comme la fraude, le chantage, la corruption, le blanchiment d'argent ou la violation de sanctions).
- Nous sommes dans l'incapacité de vérifier votre identité ou celle de votre société, ou toute autre information vous concernant.
- Vous êtes en infraction avec une obligation contractuelle importante des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, ou vous enfreignez gravement et de manière récurrente l'une de leurs dispositions d'une quelconque manière.

Si eBay Sarl ou ECUK est votre Entité de Versement, vous pouvez résilier les présentes et fermer votre compte de paiement, sans préjudice des motifs de résiliation précédents, dans un délai d'un (1) mois, en informant eBay Sarl de préférence par voie électronique (e-mail), à l'adresse paymentsinfoBEFR@ebay.be ou ECUK à l'adresse Paymentsinfouk@ebay.co.uk, ou en contactant le Service clients par l'un des moyens de communication disponibles (par exemple, le formulaire de contact ou le tchat).

Si eBay Sarl ou ECUK n'est pas votre Entité de Versement, vous pouvez résilier les présentes en clôturant votre compte eBay ; si vous utilisez les Services de Paiement après la résiliation, vous êtes réputé accepter de nouveau les présentes.

Si vous communiquez votre décision de résilier les présentes à une Entité de Paiement eBay, cette notification est également considérée comme une demande de résiliation auprès des Entités de Paiement eBay restantes.

Pour pouvoir utiliser les Services eBay en tant que vendeur, vous devez rester inscrit aux Services de Paiement. En cas de résiliation de cet accord, vous ne pourrez pas utiliser les Services eBay fournis par nos Affiliés. Nos Affiliés qui vous fournissent les Services eBay conformément aux Conditions d'Utilisation applicables peuvent résilier les Conditions d'Utilisation selon les dispositions relatives à la résiliation indiquées ici.

La résiliation du présent contrat n'affecte pas les droits ou les responsabilités de l'une ou l'autre partie accumulés jusqu'à la résiliation et/ou toute condition destinée (expressément ou implicitement) à survivre à la résiliation, y compris votre obligation de payer les montants qui nous sont dus en lien avec vos activités avant la résiliation et notre droit de recouvrer auprès de vous ces montants conformément aux présentes Conditions des services de paiement. Si des ordres de paiement sont en attente au moment de la prise d'effet de la résiliation, ils seront traités conformément aux dispositions des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, sauf si la loi l'interdit. À partir de la date d'effet de la résiliation, vous n'êtes plus en mesure de mettre des objets en vente sur les Services eBay.

13. Cession

Nous pouvons, à notre seule discrétion, céder nos droits et obligations au titre des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement et, dans ce cas, nous vous informerons en conséquence.

II. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX SERVICES FOURNIS PAR eCI

Outre les Conditions Générales de Paiement ci-dessus, les dispositions suivantes s'appliquent aux Services de Paiement que vous recevez de la part de eCI. Dans cette section, « nous » désigne eCI.

Comme convenu entre vous et eCI, les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement incluent par référence les dispositions des [Conditions d'Utilisation](#) dans la mesure applicable au présent accord. En cas de conflit entre les [Conditions d'Utilisation](#) et les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, ces dernières prévalent.

Nous pouvons remplacer, supprimer, améliorer ou modifier les fonctionnalités des Services de Paiement à tout moment.

1. Désignation d'eCI en tant qu'agent

eCI reçoit les paiements pour votre compte, en tant qu'agent. Par le présent document, vous désignez eCI comme votre agent aux fins limitées de recevoir, conserver et verser des paiements pour les transactions faisant appel aux Services de Paiement.

Un paiement reçu par nous de la part d'un acheteur, pour votre compte, satisfait l'obligation de ce dernier à vous verser le montant reçu, indépendamment du fait que nous vous ayons ou non versé ledit paiement. Dans le cas où nous ne vous versons pas ledit paiement comme décrit dans les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, vous pouvez entamer un recours contre nous, et non contre l'acheteur, car ledit paiement est réputé vous avoir été réglé par l'acheteur après sa réception par nous. Dans les limites autorisées par la loi ici applicable, vous acceptez que nous ne soyons pas responsables de vos actes ou omissions et que par conséquent une telle responsabilité ne saurait nous incomber.

2. Réception et versement des fonds

Dès qu'une transaction sera effectuée, vous recevrez un avis de confirmation de ladite transaction. **Dans certains cas, votre transaction peut être refusée, gelée ou suspendue pour une quelconque raison, notamment en cas de soupçon de fraude, risque élevé ou infraction potentielle à une quelconque réglementation, non-respect de sanctions économiques ou commerciales, des règlements eBay ou eCI, ou d'un règlement de l'un de nos fournisseurs tiers de services de paiement.**

Les fonds que nous recevons en votre nom représentent une créance non garantie dont nous vous sommes redevables, mais ils ne constituent pas des dépôts ; ces montants ne peuvent pas non plus bénéficier d'une assurance par intermédiation (de type « pass-through ») de la FDIC. eCI peut regrouper vos fonds avec ceux d'autres clients d'eCI dans des comptes de dépôt communs pour les investir conformément aux lois sur les transmetteurs de fonds de l'État. Vous ne détenez aucune part sur ces investissements et nous conserverons les intérêts qu'ils génèrent. Dans la mesure où vous pouvez avoir un droit de propriété effective sur les intérêts ou les produits de ces investissements, votre acceptation de ces conditions constitue une cession à notre profit de tout droit, titre ou intérêt dans ces investissements.

À moins qu'il ne soit bloqué conformément aux présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, le produit de vos ventes sur eBay apparaît généralement dans votre récapitulatif de paiement (ou sur votre compte stored value, si vous en avez ouvert un auprès de nous) et est disponible pour le versement dans un délai d'un à deux jours ouvrés suivant la confirmation du paiement de l'acheteur. Dans certains cas (par exemple, si vous êtes un nouveau vendeur sur eBay), les fonds peuvent être disponibles pour le versement après que les objets ont été considérés comme livrés à leur destination comme décrit dans cette [page d'aide](#). Lorsque le produit des ventes est disponible pour le versement, il est ajouté à un versement groupé sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé lorsque vous demanderez un versement ou à la prochaine date de versement programmé. Lorsque le produit des transactions est disponible pour le versement, il est généralement traité sous trois jours ouvrés à partir de la date à laquelle il a été initié, mais cette durée peut varier pour chaque transaction en fonction des délais de traitement de votre banque. Nonobstant ce qui précède, lorsque vous vous inscrivez aux Services de Paiement, nous pouvons, dans un premier temps, vous attribuer une autre fréquence de versements (les versements seront toujours effectués une fois par mois au minimum), que nous vous communiquerons dans Mon eBay ou dans le Hub vendeur.

Nous sommes en droit de ne pas tenir compte de cette procédure pour des raisons opérationnelles ou de conformité. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser le produit des transactions faisant appel aux Services de Paiement, et en fonction de la raison de cet empêchement, nous pouvons rembourser l'acheteur (par exemple, lorsque nous ne pouvons pas traiter vos informations pour des raisons techniques ou si vous enfreignez les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement), ou bien traiter lesdits fonds conformément à la législation en vigueur, y compris les lois relatives aux biens en déshérence, comme la remise à une instance gouvernementale après un laps de temps applicable, ou à nos règlements.

Nous pouvons être tenus de vous remettre une ou plusieurs déclarations d'information concernant les paiements que vous avez reçus au cours d'une année civile, telles que les formulaires 1099 de l'IRS. En acceptant les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement et en continuant à utiliser nos Services de Paiement, vous acceptez de recevoir par voie électronique toute déclaration d'information, telle que les formulaires 1099-K ou tout autre formulaire 1099 qui doit vous être délivré. Vous pouvez obtenir une copie électronique du formulaire 1099 en le téléchargeant à partir du [Hub vendeur](#). Vous pouvez refuser la dématérialisation des déclarations d'information et choisir de les recevoir sur support papier par courrier postal. Vos choix seront valables pour les années en cours et suivantes, à moins que vous ne les modifiiez. Vous ne recevrez aucune déclaration d'information par courrier postal, sauf si vous avez choisi de ne pas les recevoir par voie électronique d'ici le 31 décembre, ou si nous sommes autrement tenus de l'envoyer par courrier postal une copie sur support papier.

3. Autorisation de recouvrement des Montants dus

Par le présent document, vous autorisez eCI à débiter ou à facturer tout Montant Dû depuis votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé ou tout autre mode de paiement que vous avez enregistré, y compris votre compte de paiement (si un tel compte a été créé pour vous). Votre autorisation demeure pleinement en vigueur jusqu'à la réception par nous d'un document écrit de votre part révoquant ladite autorisation, ou la clôture ou la résiliation de votre compte eBay, selon ce qui se produit en premier.

Dans la mesure autorisée par la loi, vous cédez, attribuez, communiquez et transférez irrévocablement à eBay et à ses Affiliés, le cas échéant, tous vos droits, titres et intérêts sur tous les comptes débiteurs, paiements d'argent, et biens immatériels généraux détenus en votre faveur, afin de satisfaire toutes les obligations ou responsabilités que vous avez envers eBay ou ses Affiliés en lien avec votre utilisation des Services de Paiement et des Services eBay pour la vente de biens et de services à vos acheteurs.

4. Résolution des litiges

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT. CETTE SECTION CONCERNE VOS DROITS ET AURA UN IMPACT SUBSTANTIEL SUR LES MODALITÉS DE RÉOLUTION DE LITIGES ENTRE eCI ET VOUS.

eCI et vous acceptez que toute réclamation ou tout litige en droit ou en équité survenus ou susceptibles de survenir entre vous et eCI (ou tout autre tiers associé) et relevant de cette version ou des versions antérieures des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, de votre utilisation ou accès aux Services de Paiement, ou d'actions d'eCI ou de ses agents, sera résolu conformément aux dispositions énoncées dans cette section Résolution des litiges.

A. Droit applicable

Vous acceptez, sauf en cas d'incompatibilité avec ou de préemption par une législation fédérale que les lois de l'État de l'Utah, indépendamment des principes de conflit de lois, régissent les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement et toute réclamation ou tout litige survenus ou susceptibles de survenir entre eCI et vous, sauf disposition contraire dans les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement.

B. Convention d'arbitrage

eCI et vous acceptez que tout litige ou toute réclamation survenus ou pouvant survenir entre vous et eCI (ou tout autre tiers lié) relevant ou résultant d'une quelconque manière de cette version ou de versions antérieures des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, de votre utilisation ou de votre accès aux Services de Paiement, des actions d'eCI ou de ses agents ou de tout produit ou service vendu, proposé ou acheté via les Services sera résolu exclusivement par un arbitrage définitif et contraignant plutôt que devant un tribunal. Dans la présente section **Résolution des litiges**, le terme « tiers liés » inclut vos affiliés, filiales, sociétés mères, prédécesseurs, successeurs, bénéficiaires et ceux d'eCI, ainsi que vos employés et agents, et ceux d'eCI et ceux des ces entités. Vous pouvez également faire valoir des réclamations auprès d'un tribunal d'instance, si vos réclamations sont admissibles, et tant que le différend reste dans ce tribunal et évolue uniquement à titre individuel (non collectif, non représentatif). La législation fédérale sur l'arbitrage (Federal Arbitration Act) régit l'interprétation et l'application de la présente Convention d'arbitrage.

1. Interdiction des recours collectifs, actions de groupe et indemnisations non individuelles

ECI ET VOUS ACCEPTEZ QUE CHAQUE PARTIE NE PEUT INTENTER D'ACTION CONTRE L'AUTRE QU'À TITRE INDIVIDUEL ET NON EN TANT QUE PLAIGNANT OU MEMBRE D'UN GROUPE DANS LE CADRE D'UNE ACTION OU PROCÉDURE COLLECTIVE OU REPRÉSENTATIVE OU D'UNE ACTION OU PROCÉDURE DU PROCUREUR GÉNÉRAL (PRIVATE ATTORNEY GENERAL ACTION). SAUF CONVENTION CONTRAIRE ENTRE ECI ET VOUS, L'ARBITRE NE PEUT PAS REGROUPER OU FUSIONNER LES RECOURS DE PLUS D'UNE PERSONNE OU PLUS D'UNE PARTIE ET NE PEUT PRÉSIDER AUTREMENT AUCUNE FORME D'ACTION OU DE PROCÉDURE CONSOLIDÉE, REPRÉSENTATIVE, COLLECTIVE OU DE CLASSE. EN OUTRE, L'ARBITRE NE PEUT ACCORDER DE COMPENSATION (Y COMPRIS PÉCUNIAIRE, PAR VOIE D'INJONCTION ET DÉCLARATOIRE) QU'EN FAVEUR DE LA PARTIE INDIVIDUELLE RÉCLAMANT COMPENSATION ET UNIQUEMENT DANS LA MESURE NÉCESSAIRE À LA RÉPARATION REQUISE PAR LE OU LES RECOURS DE CETTE PARTIE. TOUTE COMPENSATION ACCORDÉE EST SANS EFFET SUR D'AUTRES UTILISATEURS. Si un tribunal décide que le droit applicable exclut l'application de l'une ou l'autre des restrictions de ce paragraphe concernant une réclamation particulière ou une demande de compensation particulière (telle qu'une mesure conservatoire), cette demande ou réclamation (et uniquement celle-ci) doit être séparée de l'arbitrage et peut être portée devant un tribunal, sous réserve de votre droit et du droit d'eCI de faire appel de la décision du tribunal. Tous les autres recours seront soumis à l'arbitrage.

2. Procédures d'arbitrage

L'arbitrage est plus informel qu'un procès devant le tribunal. L'arbitrage fait appel à un arbitre neutre plutôt qu'à un juge ou à un jury, et l'examen par les tribunaux d'une décision arbitrale est très limité. Un arbitre peut cependant accorder les mêmes dommages et compensations au

niveau individuel qu'un tribunal peut accorder à un individu. Un arbitre doit appliquer les Conditions d'Utilisation des Services de Paiement de la même manière que le ferait un tribunal. Tous les différends relèvent de la décision de l'arbitre, à l'exception des questions portant sur l'arbitrabilité, la portée et le caractère exécutoire de cette Convention d'arbitrage ou l'interprétation de la Section 1 de cette Convention d'arbitrage (« Interdiction des recours collectifs, actions de groupe et indemnisations non individuelles »), qui relèveront de la décision d'un tribunal compétent.

L'arbitrage sera rendu par l'American Arbitration Association (« AAA ») conformément à ses règles et procédures, y compris les Consumer Arbitration Rules de l'AAA et les Commercial Arbitration Rules de l'AAA (le cas échéant), telles que modifiées par cette Convention d'arbitrage. Les règles de l'AAA sont disponibles à l'adresse www.adr.org. Dans le cas où l'AAA n'est pas disponible pour administrer l'arbitrage, un autre administrateur doit être choisi par les parties ou le tribunal.

La partie souhaitant recourir à l'arbitrage doit d'abord envoyer à l'autre partie, par lettre recommandée, un formulaire d'Avis de litige valide (« Avis »), à télécharger via le lien https://p.ebaystatic.com/aw/help/legal/Notice_of_Dispute.pdf. L'Avis adressé à eCI doit être envoyé à eBay Inc., Attn: Litigation Department, Re: Notice of Dispute, 583 W. eBay Way, Draper, UT 84020. Un tel Avis adressé à eBay et reçu par eBay est également réputé être reçu par eCI, s'il concerne des services proposés par eCI. eCI vous enverra tout Avis à l'adresse physique enregistrée sur votre compte eBay. Il vous incombe de tenir votre adresse physique à jour. Pour qu'il soit valide, vous devez signer personnellement l'Avis et fournir toutes les informations demandées dans le formulaire d'Avis, notamment une description de la nature et de la base des réclamations formulées par la partie, la compensation spécifique demandée, ainsi que l'adresse électronique et le numéro de téléphone associés à votre compte.

Si eCI et vous ne parvenez pas à résoudre les réclamations décrites dans l'Avis valide dans les 30 jours suivant la réception de l'Avis par eCI, eCI ou vous pouvez engager une procédure d'arbitrage. Un formulaire permettant d'engager une procédure d'arbitrage est disponible sur le site de l'AAA à l'adresse www.adr.org. En plus de remplir ce formulaire auprès de l'AAA conformément à ses règles et procédures, la partie à l'origine de l'arbitrage doit envoyer une copie du formulaire rempli à la partie adverse. Vous pouvez envoyer une copie à eCI à l'adresse suivante : eBay, Inc. c/o CT Corporation System, 1108 E South Union Ave., Midvale, UT 84047. Dans l'éventualité où eCI engagerait une procédure d'arbitrage à votre rencontre, la copie du formulaire rempli sera envoyée à l'adresse physique enregistrée sur votre compte eBay. Toute offre de règlement formulée par vous ou par eCI ne sera pas communiquée à l'arbitre.

Lorsqu'aucune réclamation ou demande reconventionnelle divulguée n'excède 25 000,00 USD, le litige ne sera résolu que par l'envoi de documents uniquement, sous réserve de la décision discrétionnaire de l'arbitre d'exiger une audience personnelle, si les circonstances le justifient. Si une audience personnelle a lieu, eCI et/ou vous pourrez y assister par téléphone, sauf décision contraire de l'arbitre.

L'arbitre statuera au fond sur toute réclamation conformément au droit applicable y compris les principes reconnus de l'équité, et tiendra compte de toutes les revendications de privilège reconnues par la loi. L'arbitre ne sera pas lié par les décisions d'arbitrage antérieures concernant d'autres utilisateurs, mais il est lié par les décisions d'arbitrage antérieures concernant le même utilisateur d'eCI dans la mesure requise par la loi applicable. La décision arbitrale sera définitive et contraignante, et le jugement concernant la décision rendue par l'arbitre peut être déposé auprès de tout tribunal compétent.

3. Frais d'arbitrage

Le paiement de tous les frais de dépôt, frais administratifs et honoraires de l'arbitre sera régi par les règles de l'AAA, sauf disposition contraire dans la présente Convention d'arbitrage. Si vous respectez les procédures de Notification de litige de la section 2 de la présente Convention d'arbitrage (« Procédures d'arbitrage ») et que la valeur de la compensation souhaitée est inférieure ou égale à 10 000,00 USD, eCI s'acquittera de tous les frais d'administration et d'arbitrage, à votre demande. Toute demande de prise en charge des frais par eCI doit être soumise par courrier à l'AAA avec votre Demande d'arbitrage et eCI prendra les dispositions nécessaires pour payer les frais d'administration et d'arbitrage directement à l'AAA. Si l'arbitre détermine que les réclamations que vous formulez dans le cadre de l'arbitrage sont abusives, vous acceptez de rembourser à eCI tous les frais liés à l'arbitrage pris en charge par eCI pour votre compte et que vous auriez sinon dû payer conformément aux règles de l'AAA. eCI paiera autant de frais de dépôt, d'administration et d'arbitrage que l'arbitre l'estimera nécessaire afin d'éviter que les coûts d'accès au tribunal d'arbitrage ne deviennent prohibitifs.

4. Divisibilité

À l'exception de toutes les dispositions de la Section 1 de la présente Convention d'arbitrage (« Interdiction des recours collectifs, actions de groupe et indemnisations non individuelles »), si un arbitre ou un tribunal déclare qu'une partie de la présente Convention d'arbitrage est non valide ou non exécutoire, les autres parties de la présente Convention d'arbitrage resteront en vigueur.

5. Procédure de refus

SI VOUS ÊTES UN NOUVEL UTILISATEUR DE NOS SERVICES DE PAIEMENT, VOUS POUVEZ CHOISIR DE REFUSER LA PRÉSENTE CONVENTION D'ARBITRAGE (« REFUS ») EN NOUS ENVOYANT UNE NOTIFICATION DE REFUS PAR COURRIER (« NOTIFICATION DE REFUS »). LA NOTIFICATION DE REFUS DOIT NOUS ÊTRE ENVOYÉE AU PLUS TARD 30 JOURS, CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI, APRÈS VOTRE ACCEPTATION DES CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES DE PAIEMENT POUR LA PREMIÈRE FOIS. VOUS DEVEZ ADRESSER LA NOTIFICATION DE REFUS À EBAY INC., ATTN: LITIGATION DEPARTMENT, RE: OPT-OUT NOTICE, 583 WEST EBAY WAY, DRAPER, UT 84020. UNE TELLE NOTIFICATION DE REFUS ADRESSÉE À EBAY ET REÇUE PAR EBAY EST ÉGALEMENT RÉPUTÉE REÇUE PAR ECI, SI LADITE NOTIFICATION DE REFUS CONCERNE DES SERVICES PROPOSÉS PAR ECI.

Pour plus de facilité, nous mettons à votre disposition un [Formulaire de notification de refus](#). Vous devez le remplir et nous l'envoyer par courrier pour refuser la Convention d'arbitrage. Vous devez remplir le formulaire de Notification de refus en fournissant les informations demandées dans le formulaire, y compris votre nom, votre adresse (en précisant la rue, la ville, l'État et le code postal), ainsi que le ou les pseudos et adresses e-mail associés aux comptes du Service eBay auxquels le refus s'applique. Vous devez signer la Notification de refus pour qu'elle prenne effet. Cette procédure est le seul moyen vous permettant de refuser la Convention d'arbitrage. Si vous refusez la présente Convention d'Arbitrage, vous restez soumis aux autres dispositions des Conditions d'Utilisation des Services de Paiement et de leur section Résolution des litiges. Le fait de refuser la présente Convention d'arbitrage n'a aucun effet sur toute convention d'arbitrage antérieure, autre ou future conclue avec nous.

6. Modifications futures de la Convention d'arbitrage

Nonobstant toute disposition contraire des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, vous et nous déclarons que si nous apportons à l'avenir une quelconque modification à la présente Convention d'Arbitrage (autre que la modification d'une adresse de notification ou d'un lien vers un site Web mentionnés dans les présentes), cette modification ne pourra s'appliquer à aucune réclamation formulée avant sa date d'effet dans le cadre d'une procédure judiciaire contre eCI. La modification sera applicable à tous les autres litiges ou réclamations régis par la Convention d'arbitrage survenus ou pouvant survenir entre vous et eCI. Nous vous aviserons de toute modification apportée à la présente Convention d'arbitrage en publiant les clauses modifiées à l'adresse www.eBay.com au moins 30 jours avant leur date d'entrée en vigueur et en vous envoyant une notification via la messagerie eBay et/ou par e-mail. Si vous n'acceptez pas ces modifications, vous pouvez clôturer votre compte dans ce délai de trente 30 jours et vous ne serez pas lié par lesdites modifications.

C. Compétence judiciaire pour la résolution des litiges

Sauf accord contraire entre vous et nous, s'il apparaît que la Convention d'arbitrage ci-dessus ne s'applique pas à vous ou à une réclamation ou à un litige en particulier, qu'elle fasse suite à votre décision de refuser la Convention d'arbitrage ou à la décision de l'arbitre ou d'un tribunal, vous acceptez que la résolution de toute réclamation ou de tout litige survenus ou pouvant survenir entre eCI et vous soit soumise à la compétence exclusive d'un tribunal d'État ou fédéral ayant juridiction dans le comté de Salt Lake (Utah). eCI et vous acceptez la compétence des tribunaux siégeant dans le comté de Salt Lake County (Utah) pour la résolution de tels litiges ou réclamations.

III. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX SERVICES FOURNIS PAR EBAY SARL

Outre les Conditions Générales ci-dessus, les dispositions suivantes s'appliquent aux Services de Paiement que vous recevez de la part d'eBay Sarl. Dans cette section, « nous » désigne eBay Sarl.

Comme convenu entre vous et eBay Sarl, les Conditions d'Utilisation des Services de Paiement incluent en référence les dispositions des [Conditions d'Utilisation](#) dans la mesure applicable au présent accord. En cas de conflit entre les [Conditions d'Utilisation](#) et les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, ces dernières prévalent.

1. Service de paiement ; Désactivation des modes de paiement

Vous autorisez eBay Sarl à acquérir et à recouvrir des paiements reçus pour votre compte. Lorsque vous vendez un objet sur eBay, vous êtes réputé être le bénéficiaire du règlement correspondant, eBay Sarl agissant en tant que fournisseur de services de paiement. Dans le cas d'un remboursement, d'une rétrofacturation ou de toute hypothèse similaire, ou si vous utilisez vos fonds pour effectuer un paiement, vous êtes réputé être le payeur, et eBay Sarl agira ici aussi en tant que fournisseur de services de paiement. Si eBay Sarl est votre Entité de Versement, eBay Sarl ouvrira et détiendra un compte de paiement pour vous.

L'acceptation d'un instrument de paiement d'un acheteur (sa carte Visa, par exemple), une fois autorisé pour le paiement, satisfait l'obligation de paiement de l'acheteur envers vous, que nous vous ayons versé ou non ledit paiement. Dans le cas où nous n'effectuons pas ledit paiement comme décrit dans les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, vous pouvez entamer un recours contre nous uniquement, et non contre l'acheteur. Dans les limites autorisées par la loi ici applicable, vous acceptez que nous ne soyons pas responsables de vos actes ou omissions et que par conséquent une telle responsabilité ne saurait nous incomber.

Nous pouvons désactiver certains modes de paiement disponibles pour vos acheteurs dans toutes ou certaines de vos annonces si nous avons des motifs raisonnables de croire que l'utilisation de ces modes de paiement pour vos transactions augmentera nos risques réglementaires, financiers, ou autres. Par exemple, si vous souhaitez proposer un objet de grande valeur sur un nouveau compte eBay, nous pouvons désactiver les modes de paiement pour lesquels le montant n'est crédité qu'au bout d'un certain délai au terme de la transaction (par exemple, le prélèvement automatique ou le paiement sur facture). Pour évaluer les risques, nous prenons en compte de facteurs pertinents tels que votre historique des ventes, votre statut de vendeur, l'historique de votre compte eBay, les risques associés à certaines catégories d'objets, la valeur de la transaction, ainsi que le nombre et le montant des litiges ouverts dans le cadre de la Garantie client eBay. Nous réactiverons les modes de paiement concernés dans vos annonces lorsque les risques auront disparu.

2. Exécution des ordres de paiement

Lorsque, en tant que bénéficiaire d'un paiement ou payeur, vous utilisez les Services de Paiement, les transactions sont exécutées conformément aux règles et procédures des systèmes de paiement, sauf décision contraire.

Informations obligatoires

Votre payeur (par exemple, l'acheteur d'un objet que vous vendez sur eBay) doit veiller à nous fournir les données obligatoires pour que nous puissions traiter la transaction de paiement. Si nous ne disposons pas de données suffisantes pour traiter ladite transaction, nous nous réservons le droit de demander au fournisseur de services de paiement de votre acheteur les informations requises.

Nous avons besoin des informations suivantes pour exécuter une transaction de paiement :

- Votre nom
- Votre pseudo eBay
- Nom de l'acheteur (le cas échéant)
- Pseudo eBay de l'acheteur et toute autre information sur l'acheteur demandée par nous ou par le fournisseur de services de paiement de l'acheteur (le cas échéant)
- Devise de la transaction (abrégée, si possible)
- Montant de la transaction
- Informations de paiement du bénéficiaire

Nous pouvons également exiger des informations spécifiques, comme un code d'autorisation unique envoyé à votre numéro de téléphone ou à votre adresse e-mail vérifiés, afin d'authentifier une transaction de paiement (ou pour vous permettre d'accéder à certaines informations en lien avec les Services de Paiement proposés sur eBay).

Dans la mesure où cela s'avère possible dans des conditions raisonnables, nous utiliserons automatiquement les données enregistrées dans notre système. Lorsque les informations obligatoires fournies par vous ou votre payeur sont incomplètes ou inexacts, nous n'assumons pas la responsabilité d'un quelconque dommage, retard et autre conséquence de la non-exécution ou de l'exécution incorrecte de la transaction correspondante.

Réception des ordres de paiement

Un ordre de paiement est considéré comme reçu par nous :

- s'il est effectué via une carte de paiement : conformément aux règles des systèmes de paiement ;
- s'il est reçu par nos canaux de communication électronique disponibles : le jour ouvré auquel nous le recevons.

Si l'ordre de paiement n'est pas reçu un jour ouvré, il est réputé reçu le jour ouvré suivant. Dans la Partie III de ces Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, les « jours ouvrés » désignent les jours d'ouverture des banques luxembourgeoises.

Vous ne pouvez pas révoquer un ordre de paiement une fois que nous l'avons reçu. Toutefois, si nous avons accepté d'exécuter l'ordre de paiement à une date ultérieure donnée, le jour ouvré précédent ladite date ultérieure constitue la limite de révocation de l'ordre de paiement.

Refus des ordres de paiement

Nous nous réservons le droit de refuser l'exécution d'un ordre de paiement lorsque :

- les informations relatives à un ordre de paiement contiennent des erreurs factuelles et/ou sont incomplètes ;
- vous n'avez pas rempli vos obligations selon les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement ou tout autre accord conclu entre vous et nous ;
- des doutes subsistent quant à la validité de l'instruction, ou bien l'identité ou l'autorité de la personne qui passe l'ordre de paiement ;
- s'il était exécuté, l'ordre de paiement enfreindrait les règles, lois et réglementations applicables.

Dans le cas d'un tel refus, nous nous réservons le droit de vous facturer des frais d'un montant raisonnable.

Vous reconnaissez que dans le cadre de l'exécution d'une transaction, nous pouvons être amenés à devoir divulguer les informations susmentionnées ainsi que votre adresse légale au fournisseur de services de paiement de l'autre partie et, le cas échéant, aux intermédiaires engagés dans l'exécution de la transaction. Vous acceptez expressément la divulgation desdites informations et vous nous donnez mandat en ce sens.

Lorsque vous êtes le payeur, l'exécution de la transaction peut dépendre de notre réception du montant concerné au préalable.

3. Versement des fonds

En qualité d'Entité de Versement, nous verserons vos fonds sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé soit automatiquement selon le calendrier des versements que vous aurez choisi (si vous pouvez opter pour de tels paiements programmés), soit « sur demande », en fonction d'une instruction que vous nous aurez transmise pour un paiement individuel. Sauf disposition contraire des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, vos fonds seront regroupés en un versement unique comprenant tous les fonds disponibles à une date donnée. Si les versements programmés ne peuvent pas être effectués sur votre compte de paiement, nous pouvons transférer périodiquement les fonds disponibles de ce compte vers votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé.

Nous estimons que le produit d'une transaction est généralement disponible sur votre compte de paiement et prêt à être versé dans un délai d'un à deux jours ouvrés une fois la commande de l'acheteur terminée, mais la disponibilité réelle peut varier pour chaque transaction en fonction du mode de paiement de l'acheteur et de la date à laquelle nous recevons le paiement de la transaction. Nous sommes en droit de ne pas tenir compte de la procédure de versement convenue pour des raisons de risque ou de conformité. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser le produit de vos ventes, en fonction de la raison, nous pouvons rembourser l'acheteur (par exemple, lorsque nous ne pouvons pas traiter vos informations pour des raisons techniques, etc.), ou bien traiter lesdits fonds conformément à la législation en vigueur. Le solde de votre compte de paiement ne constitue pas un dépôt. Vous ne percevrez aucun intérêt ni autre revenu sur l'argent détenu sur votre compte de paiement.

Nous vous fournissons gratuitement des relevés de transactions mensuels, accessibles dans le [Hub vendeur](#).

4. Responsabilités relatives aux transactions de paiement non autorisées

Vous êtes entièrement responsable de toutes pertes liées à une transaction non autorisée si vous avez agi frauduleusement concernant ladite transaction, ou si vous n'avez pas satisfait, intentionnellement ou à la suite d'une négligence grave, à une ou à plusieurs obligations au titre du présent accord (comme protéger vos identifiants ou nous notifier sans délai).

5. Notre responsabilité

Nous vous remboursons intégralement et sommes responsables des pertes directement et raisonnablement prévisibles découlant d'une transaction de paiement incorrecte ou non exécutée, à condition que vous nous en ayez informés sans retard excessif après avoir pris connaissance du défaut, et, dans tous les cas, pas plus tard que treize (13) mois après l'exécution de la transaction, à moins que nous n'ayons pas mis les informations relatives à ladite transaction à votre disposition.

Nous sommes responsables des dommages résultant d'une faute délibérée ou d'une négligence grave. En cas de négligence mineure, nous ne sommes responsables que (a) des dommages portant atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ; ou (b) des dommages prévisibles calculables résultant du non-respect d'une obligation contractuelle essentielle. Toute autre responsabilité est exclue.

Si vous êtes une société qui utilise les Services de Paiement, les dommages imprévisibles conformément aux dispositions ci-dessus incluent (sans s'y limiter) la perte de clientèle ou de réputation, la perte de bénéfices directe ou indirecte, la perte de données, la perte d'activités et d'autres pertes intangibles. Vous acceptez explicitement qu'en tant que société vous ne puissiez pas bénéficier des droits et régimes de responsabilité dérivés des dispositions légales concernant les Services de paiement (Articles 79(1), 81(3), 86, 88 à 90, 93 et 101 de la loi luxembourgeoise du 10 novembre 2009 sur les services de paiement) en cas de non-exécution ou d'exécution incorrecte des Services de Paiement dans le cadre du présent accord ; cela signifie que nous déclinons toute responsabilité pour les pertes ou dommages que vous pourriez subir dans le cadre de ces dispositions.

6. Bordereaux d'affranchissement

Si les acheteurs obtiennent à leurs frais un bordereau de retour sur le site d'eBay, eBay peut déduire automatiquement le coût de ce bordereau du montant du remboursement que vous devez à l'acheteur. Dans ce cas, vous acceptez (en tant que débiteur de l'acheteur au titre du remboursement) d'être redevable à la société de transport pour le coût du bordereau de retour, et vous nous autorisez à utiliser la part correspondante du montant à rembourser pour payer en votre nom la société de transport. Dans ce cas, vous ne payez pas de frais de livraison supplémentaires.

7. Limitations (pour les consommateurs situés en Allemagne)

Si vous êtes un consommateur situé en Allemagne, eBay Sarl bloquera vos fonds conformément à la présente section. Pour tous les autres vendeurs, les fonds seront bloqués conformément aux conditions de la [Partie I, Section 7/Limites](#).

En tant qu'entité de paiement réglementée, nous sommes légalement tenus de mettre en œuvre un programme efficace de gestion des risques et des mesures rigoureuses pour prévenir la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. À ces fins, nous pouvons bloquer vos fonds ou charger un fournisseur de services de paiement de le faire, conformément aux conditions et à la durée décrites ci-dessous, en tenant compte de vos intérêts légitimes et de ceux des autres utilisateurs.

Les fonds peuvent être bloqués soit au niveau de la transaction, soit au niveau du compte. Les blocages appliqués au niveau de la transaction sont associés à une transaction donnée avec un acheteur. Ils servent généralement à garantir le remboursement potentiel du montant de la transaction à l'acheteur, par exemple, à la suite de la résolution satisfaisante d'un litige ouvert dans le cadre de la Garantie client eBay (« Blocages au niveau de la transaction »). Ces blocages permettent de geler le montant de la transaction concernée. Lorsqu'un blocage est appliqué au niveau d'un compte, aucun versement de fonds n'est possible sur ce compte (« Blocages au niveau du compte »). Les Blocages au niveau du compte sont appliqués pour des raisons liées au vendeur, à son comportement ou à l'activité d'un compte, par exemple en cas de soupçon de fraude.

Un Blocage au niveau de la transaction peut être appliqué dans les cas suivants :

- L'acheteur ouvre un litige dans le cadre de la Garantie client eBay (voir [Partie I, Section 7/Programmes Garantie client eBay](#)). Si la réclamation de l'acheteur est acceptée, vous devez vous acquitter du montant remboursé à l'acheteur auprès du Fournisseur de la Garantie client eBay, conformément aux Conditions d'Utilisation et au règlement de la Garantie client eBay. Nous garantissons la créance de remboursement du Fournisseur de la Garantie client eBay à votre égard en bloquant le montant correspondant jusqu'à ce que l'issue du litige soit tranchée. Si le litige est résolu en votre faveur ou s'il s'avère que vous êtes protégé dans le cadre du Programme de protection des vendeurs, nous lèverons le blocage et verserons vos fonds.
- L'acheteur (ou le titulaire de l'instrument de paiement utilisé pour payer la transaction) ouvre un litige relatif au paiement auprès de son fournisseur de services de paiement (voir [Partie I, Section 7/Litiges](#)). Si la réclamation de l'acheteur est acceptée, vous devez vous acquitter du montant remboursé à l'acheteur auprès de nous, conformément à ce qui est énoncé dans la Partie I, Section 7/Litiges. Nous garantissons notre créance de remboursement à votre égard en bloquant le montant correspondant jusqu'à ce que l'issue du litige soit tranchée par le fournisseur de services de paiement de l'acheteur. Si le litige est résolu en votre faveur ou s'il s'avère que vous êtes protégé dans le cadre du Programme de protection des vendeurs, nous lèverons le blocage et verserons vos fonds.
- Par ailleurs, nous pouvons bloquer vos fonds en fonction de votre statut de vendeur, des modifications apportées au statut de votre compte ou d'autres facteurs que nous prenons en

compte pour garantir la sécurité de notre place de marché. Nous appliquons de tels blocages pour nous assurer que les vendeurs traitent et livrent les commandes, et qu'ils remboursent les demandes de retour des acheteurs, les litiges ouverts dans le cadre de la Garantie client eBay, ou les litiges ouverts par les acheteurs.

- Les versements des nouveaux vendeurs, des vendeurs inactifs et des vendeurs occasionnels peuvent être bloqués jusqu'à 30 jours, le temps pour eux d'établir leur réputation sur eBay conformément aux [pratiques de vente recommandées par eBay](#) et de se constituer un historique de vente solide.
- Les comptes vendeurs précédemment soumis à une restriction ou à une suspension peuvent être bloqués pendant une période de 30 jours après la fin de la restriction ou de la suspension, le temps de confirmer que la commande a été correctement traitée.
- Les tendances de vente inhabituelles (par exemple, une augmentation inattendue des ventes, une modification du type de société, une modification du prix de vente moyen ou du type d'objets vendus, ou encore la vente d'objets de grande valeur) peuvent entraîner des blocages pendant un maximum de 30 jours ou jusqu'à ce que le traitement de la commande soit confirmé, pour nous permettre de vérifier que les acheteurs ne rencontrent aucun problème avec leur commande.
- Le processus d'authentification est susceptible d'entraîner des blocages qui peuvent durer jusqu'à 30 jours, le temps que l'authenticité des objets vendus dans le cadre de la Vérification d'authenticité d'eBay puisse être confirmée.
- Pour certains modes de livraison (par exemple, la remise en mains propres), nous pouvons bloquer les versements pour nous assurer que le vendeur effectue la livraison de l'objet conformément aux conditions énoncées dans la description de l'objet. Le blocage sera levé une fois la livraison confirmée (par exemple grâce aux informations de suivi ou au scan d'un QR code lors de la remise en mains propres).
- Si nous avons identifié un risque accru de problèmes de performances du vendeur (par exemple, si plusieurs acheteurs ont signalé des problèmes ou si nous constatons un nombre excessif d'annulations liées à un compte), nous pouvons bloquer une transaction pour nous assurer que le vendeur traite la commande. Le blocage sera levé une fois que le traitement sera confirmé.
- Les blocages sont appliqués comme décrit ci-dessus pendant un certain temps pour assurer le traitement satisfaisant des commandes des acheteurs. Cependant, ils peuvent durer plus longtemps si les délais de livraison sont prolongés.

Un Blocage au niveau du compte peut être appliqué dans les cas suivants :

- Le processus d'identification et de vérification a échoué ou n'est pas terminé. À défaut de coopérer avec nous dans le cadre du processus d'identification et de vérification, par exemple, si vous ne nous fournissez pas les informations et/ou les documents nécessaires à l'identification et à la vérification de votre identité ou de votre entreprise, conformément aux exigences légales applicables (voir [Partie I, section 4, 3e point](#)), nous ne pourrions pas verser vos fonds. Dès que vous aurez fourni les informations demandées et que nous aurons pu vérifier votre identité, nous débloquerons vos fonds et pourrions vous les verser. La durée du blocage dépend de la rapidité avec laquelle vous nous fournissez les documents requis.
- Motifs liés à la conformité et aux risques. Nous pouvons bloquer des versements afin de respecter nos obligations légales dans les cas suivants :
 - En tant qu'entité de paiement réglementée, nous sommes légalement tenus de mettre en œuvre un programme efficace de gestion des risques et des mesures rigoureuses pour prévenir la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il s'agit notamment

de mesures visant à garantir que nous pouvons remplir nos obligations de paiement à tout moment, y compris et en particulier à l'égard de nos utilisateurs. Si nous identifions un risque financier, de fraude ou de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, nous bloquerons vos versements. Il existe un risque financier ou de fraude si des paiements peuvent être effectués par un tiers non autorisé ou être versés à celui-ci plutôt qu'à vous (par exemple, en cas d'usurpation de compte, lorsqu'un tiers a obtenu un accès non autorisé à votre compte eBay) ou si vous enfreignez la loi applicable, les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, les Conditions d'Utilisation applicables ou tout autre règlement eBay, et que vos actions sont susceptibles de causer à d'autres utilisateurs ou à nous-mêmes une perte, des dommages financiers ou des atteintes à la réputation.

- Il se peut que nous, ou nos sociétés affiliées, soyons légalement contraints de bloquer vos versements. Une autorité peut nous ordonner de geler vos fonds, ou la société affiliée qui vous fournit les Services eBay peut être légalement tenue, sous certaines conditions, de s'assurer qu'aucun paiement ne vous est versé et de nous en informer, comme dans le cas d'eBay GmbH qui doit se conformer aux exigences de la directive européenne DAC7, telle que transposée dans le droit national allemand (loi sur la transparence fiscale des plateformes [PStTG] n° 2, article 23, phrase 2).

Si nous bloquons vos versements pour des raisons de conformité et de risque, nous vous en informerons et pourrions vous demander des informations supplémentaires. Dès que nous aurons reçu les informations demandées ou que le risque aura été autrement levé, nous débloquerons vos fonds et pourrions vous les verser. La durée du blocage dépend de la rapidité avec laquelle vous fournissez les informations ou avec laquelle le risque est autrement levé.

- **Blocage lié aux performances :** nous bloquons vos versements si nous observons une activité inhabituelle associée à votre compte, telle qu'une augmentation du nombre de réclamations, une détérioration de votre statut de vendeur au niveau Performance insuffisante, une modification soudaine de vos activités de vente ou un pourcentage anormalement élevé de livraisons en retard ou d'évaluations négatives de la part des acheteurs. Nous appliquons un blocage uniquement si l'activité inhabituelle associée à votre compte est importante ou si, selon notre expérience dans des cas comparables par le passé, elle entraîne un risque pour tous les acheteurs potentiels en ce qui concerne la bonne livraison de la commande ou le traitement des remboursements liés aux demandes de retour des acheteurs, aux réclamations effectuées dans le cadre de la Garantie client eBay ou aux litiges ouverts par un acheteur. La durée de ces blocages dépend de la rapidité avec laquelle les problèmes à l'origine de l'activité inhabituelle identifiée sont résolus.
- **Mode de paiement non valide :** nous pouvons bloquer vos versements si nous ne parvenons pas à prélever les frais de vente et autres Montants Dus des modes de paiement que vous avez enregistrés. Dans ce cas, dès que vous aurez ajouté un autre mode de paiement, le blocage sera levé.

8. Mesures correctives

Si nous avons connaissance d'une suspicion de fraude, d'une fraude avérée ou de toute autre menace affectant la sécurité de votre compte eBay, nous vous en informerons par voie électronique et vous donnerons des instructions sur la manière de protéger votre compte.

9. Consentement aux règlements financiers

eBay Sarl partagera les informations que vous lui avez fournies avec ses Affiliés ou des tiers uniquement dans le but que ces Affiliés et Fournisseurs de Services Tiers nous aident à fournir des Services de Paiement, tels que décrits dans la Partie I, Section 9, ou conformément au consentement suivant.

Vous acceptez expressément qu'eBay Sarl partage vos informations avec ses Affiliés ou les Fournisseurs de Services Tiers dans les conditions et aux fins décrites ci-dessous. En partageant ces informations, notre Affilié concerné et nous-mêmes pourrions nous conformer aux dispositions légales applicables. Nos Affiliés et nous-mêmes pourrions continuer à vous fournir nos Services.

- Nous pouvons partager vos informations avec eBay GmbH ou avec d'autres Affiliés d'eBay qui, conformément au [règlement sur les services numériques \(Digital Services Act, DSA\)](#) (règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE), sont tenus d'obtenir de telles informations auprès de vous. Le règlement DSA oblige les fournisseurs de plateformes en ligne tels qu'eBay à obtenir et à valider certaines informations auprès des vendeurs professionnels proposant des biens et services aux consommateurs dans l'UE. Il peut notamment s'agir d'informations d'identification vous concernant (telles qu'une copie de votre document d'identification ou un document électronique équivalent), d'informations sur votre compte eBay (y compris des informations liées à votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé), ainsi que les résultats de toute vérification effectuée par nos soins concernant ces informations.
- Nous pouvons partager avec eBay GmbH (l'entité fournissant les Services eBay aux clients résidant ou établis dans l'UE conformément aux [Conditions d'Utilisation](#)) les informations relatives à votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé et les montants totaux qui vous sont versés au cours d'un trimestre donné, comprenant les montants retenus pour les frais et taxes, ainsi que toute autre information vous concernant afin de permettre à eBay GmbH de se conformer à ses obligations conformément à la [directive fiscale DAC7 de l'UE](#) (Directive (UE) 2021/514 du Conseil du 22 mars 2021 modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal). Conformément à cette directive, telle que transposée dans le droit national, eBay GmbH est dans l'obligation, pour certains vendeurs, de collecter des informations sur les clients et de les communiquer aux autorités fiscales de l'UE.
- Nous pouvons partager avec eBay Inc. (l'entité qui facilite l'offre, la vente et l'achat de biens et de services sur la place de marché en ligne eBay.com) vos informations de Compte Bancaire ou Équivalent Associé afin de permettre à eBay Inc. de se conformer à la législation américaine fédérale et des États qui exigent que les places de marché en ligne collectent et vérifient certaines informations sur les vendeurs tiers de produits de consommation affichant des volumes de vente élevés sur ces places de marché en ligne. Il s'agit de la loi américaine INFORM Consumers Act (H.R. 2617 – 117th Congress (2021-2022)) et toute loi similaire qui pourrait être adoptée aux États-Unis le cas échéant.
- Nous pouvons, directement ou par l'intermédiaire de nos Affiliés, divulguer des informations sur les comptes des utilisateurs aux titulaires de droits de propriété intellectuelle conformément à la législation nationale applicable d'un État membre de l'UE dans le cadre d'un processus de divulgation extrajudiciaire, dans le cas d'une violation de leurs droits de propriété intellectuelle au titre de laquelle nos services de paiement ont été utilisés (y compris, mais sans s'y limiter, l'article 19 de la loi allemande sur les marques).
- Nous pouvons divulguer aux autorités fiscales de l'UE les informations relatives à votre compte et les détails de vos opérations de paiement transfrontalières, ainsi que toute autre information requise pour nous conformer à nos obligations en vertu de la directive CESOP (directive (UE) 2020/284 du Conseil du 18 février 2020 modifiant la directive 2006/112/CE), telle que transposée en droit national dans les États membres de l'UE.

10. Dispositions générales

Exclusion de certaines dispositions pour les non-consommateurs

Si vous êtes une société recourant aux Services de Paiement, vous acceptez que les Articles 79 (1), 81 (3), 86, 88, 89, 90, 93 et 101, le Titre III de la loi du 10 novembre 2009 sur les services de paiement ne s'appliquent pas à votre utilisation des Services de Paiement.

Particuliers

Si vous êtes un particulier agissant à titre privé et non pour le compte d'une société, vous ne pouvez pas utiliser les Services de Paiement pour recevoir ou transférer des fonds pour le compte d'une autre personne physique ou d'une entité juridique (personne morale).

Réclamations

Toute réclamation à l'encontre d'eBay Sarl ou de ses services doit en premier lieu être adressée à eBay Sarl. Vous acceptez que toutes les réponses de la part d'eBay Sarl liées auxdites réclamations soient susceptibles de vous être envoyées par courrier électronique.

Si vous n'êtes pas satisfait des réponses d'eBay Sarl, vous pouvez adresser votre réclamation à la CSSF (www.cssf.lu), qui est l'autorité compétente autorisée à recevoir des plaintes extrajudiciaires de la part de clients de fournisseurs de services de paiement au Luxembourg. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre [Procédure de réclamation](#).

Communication

Nous communiquerons avec vous dans la langue dans laquelle les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement vous ont été fournies. Vous acceptez que nous puissions vous envoyer des notifications ou autres informations en les publiant dans votre Compte eBay par voie électronique à l'adresse que vous avez enregistrée, par voie postale à l'adresse physique que vous avez enregistrée, par téléphone ou par SMS.

Les avis juridiques destinés à eBay Sarl (excepté pour les avis de résiliation selon la Partie I, section 12) doivent être adressés par courrier à l'adresse : eBay S.à r.l., 22-24 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Vous pouvez nous demander une copie de toute information requise par la loi (y compris les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement) ; nous vous la fournirons dans un format qui vous permet de stocker et de reproduire les informations (par exemple, par e-mail) ou, à votre demande, au format papier.

Droit applicable et juridiction

Les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement sont régies par et s'entendent conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg. Si vous agissez en tant que consommateur (et non en tant que société ou vendeur professionnel), et si les prescriptions statutaires légales obligatoires relatives à la protection des consommateurs en vigueur dans votre pays de résidence comportent des dispositions qui vous sont plus favorables, celles-ci s'appliquent indépendamment du droit luxembourgeois.

En tant que consommateur, vous pouvez engager des poursuites judiciaires en lien avec les Conditions Générales de Paiement et les présentes Conditions Supplémentaires de Paiement pour les Services de Paiement fournis par eBay Sarl devant la juridiction compétente de votre lieu de résidence ou bien du siège social d'eBay Sarl au Luxembourg. Si eBay Sarl souhaite faire valoir l'un de ses droits contre vous en tant que consommateur, nous pouvons uniquement le faire devant les tribunaux de la juridiction dans laquelle vous résidez. Si vous agissez en tant que vendeur professionnel, vous acceptez la juridiction exclusive des tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg.

IV. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX SERVICES FOURNIS PAR ECCA

Outre les Conditions Générales de Paiement ci-dessus, les dispositions suivantes s'appliquent aux Services de Paiement que vous recevez de la part d'ECCA. Dans cette section, « nous » désigne ECCA.

Comme convenu entre vous et ECCA, les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement incluent par référence les dispositions des [Conditions d'Utilisation](#) dans la mesure applicable au présent accord. En cas de conflit entre les [Conditions d'Utilisation](#) et les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, ces dernières prévalent.

Nous pouvons remplacer, supprimer, améliorer ou modifier les fonctionnalités des Services de Paiement à tout moment.

1. Réception et versement des fonds

Dès qu'une transaction est effectuée, vous recevrez un avis de confirmation de ladite transaction. **Dans certains cas, votre transaction peut être refusée, gelée ou retenue pour une quelconque raison, notamment la suspicion de fraude, un risque élevé ou une infraction potentielle à l'un quelconque des règlements d'eBay ou d'ECCA, ou un règlement de l'un de nos fournisseurs de services de paiement.**

Les fonds que nous recevons en votre nom représentent une créance non garantie dont nous vous sommes redevables, mais ils ne constituent pas des dépôts. ECCA peut regrouper vos fonds avec ceux d'autres clients d'ECCA dans des comptes de dépôt communs pour les investir conformément à la loi applicable. Vous ne détenez aucune part sur ces investissements et nous conserverons les intérêts qu'ils génèrent.

À moins qu'il ne soit bloqué conformément aux présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, le produit de vos ventes sur eBay est généralement disponible pour le versement dans un délai d'un à deux jours ouvrés suivant la confirmation du paiement de l'acheteur. Dans certains cas, les fonds peuvent être disponibles pour le versement après que l'objet a été considéré comme livré à sa destination. Lorsque le produit des transactions est disponible pour le versement, il sera régulièrement ajouté à un versement groupé sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé, conformément à la fréquence de versements que vous avez sélectionnée et que nous avons acceptée. Une fois le versement envoyé, le produit des transactions est généralement traité dans votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé sous trois jours ouvrés, mais cette durée peut varier pour chaque transaction en fonction des délais de traitement de votre banque. Nonobstant ce qui précède, lorsque les Services de Paiement seront activés, nous pouvons, dans un premier temps, vous attribuer une autre fréquence de versements (les versements seront toujours effectués une fois par mois au minimum), que nous vous communiquerons dans Mon eBay ou dans le Hub vendeur.

Nous sommes en droit de ne pas tenir compte de cette procédure pour des raisons opérationnelles ou de conformité. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser le produit de vos ventes, en fonction de la raison, nous pouvons rembourser l'acheteur (par exemple, lorsque nous ne pouvons pas traiter vos informations pour des raisons techniques, ou lorsque vous contrevenez aux présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, etc.), ou bien traiter lesdits fonds conformément à la législation ou aux règlements en vigueur.

2. Autorisation de paiement

Conformément à la Partie I, section 10, l'autorisation de paiement des Montants Dus constitue une convention électronique de débit préautorisé (« **Convention de DPA** ») conclue à des fins professionnelles pour permettre à eBay de débiter le compte bancaire que vous avez désigné et il est soumis aux règles de Paiements Canada.

En vous inscrivant aux Services de Paiement, vous autorisez par la présente ECCA (ou ses Affiliés) et l'établissement financier qui a ouvert votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé à y prélever des Montants Dus en montants variables chaque fois que ces sommes sont dues et exigibles et que nous sommes incapables de les recouvrer à partir de vos versements actuels ou futurs.

Vous acceptez de renoncer à toutes les exigences de notifications préalables prévues par les règles de Paiements Canada en ce qui concerne tous vos débits variables effectués en vertu de cette Convention de DPA. ECCA vous enverra une notification par e-mail pour tout débit ponctuel ou isolé afin d'obtenir votre autorisation.

ECCA (ou ses Affiliés) prélèvera séparément sur votre compte un montant de 7,00 CAD pour toute transaction de débit autorisée telle que définie ci-dessus qui échoue ou est rejetée pour non-paiement par votre établissement financier. Nous déclinons toute responsabilité envers vous quelle qu'elle soit en cas de débit refusé.

Si vous souhaitez annuler cette Convention de DPA, vous pouvez le faire à tout moment en contactant ECCA. Si vous annulez cette Convention de DPA sans fournir de nouvelle autorisation, nous pouvons suspendre ou annuler votre utilisation des Services de Paiement et eBay peut suspendre ou annuler vos Services eBay.

Vous disposez de certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à cette Convention de DPA. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit non autorisé ou non conforme aux conditions de cette Convention de DPA. Pour en savoir plus sur vos droits de recours ou sur votre droit d'annuler cette Convention de DPA et les formulaires applicables, vous pouvez contacter votre établissement financier ou consulter le site www.payments.ca.

3. Résolution des litiges

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT. CETTE SECTION CONCERNE VOS DROITS ET AURA UN IMPACT SUBSTANTIEL SUR LES MODALITÉS DE RÉOLUTION DE LITIGES ENTRE EBAY ET VOUS.

ECCA et vous acceptez que toute réclamation ou tout litige en droit ou en équité survenus ou susceptibles de survenir entre ECCA et vous (y compris toute réclamation ou tout litige entre vous et un agent tiers d'ECCA) et relevant ou résultant d'une quelconque manière de cette version ou des versions antérieures des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, de votre accès aux Services de Paiement, des actions d'ECCA ou de ses agents, sera résolu conformément aux dispositions énoncées dans cette section Résolution des litiges.

- **Législation et compétence pour la résolution des litiges si vous ne résidez pas au Québec** - Les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement et tout litige ou réclamation que vous auriez à l'encontre d'eBay sont régis dans tous leurs aspects par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada applicables à cet égard. Sauf dispositions contraires convenues par les parties ou comme décrit dans le paragraphe Option d'arbitrage ci-dessous, vous acceptez de vous soumettre à la juridiction des tribunaux situés à Toronto (Ontario) pour la résolution de toute réclamation ou de tout litige que vous auriez contre ECCA.
- **Législation et compétence pour la résolution des litiges si vous résidez au Québec** - Les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement et tout litige ou réclamation que vous auriez à l'encontre d'ECCA sont régis dans tous leurs aspects par les lois de la province de Québec et les lois fédérales du Canada applicables à cet égard.
- **Option d'arbitrage** - Pour tout litige ou réclamation (à l'exception des recours en injonction ou autre compensation équitable) dont le montant total demandé est inférieur à 15 000,00 CAD, les parties peuvent choisir de résoudre le litige de la manière la plus efficace et la plus économique possible via un arbitrage exécutoire. Dans le cas où les parties acceptent un arbitrage, celui-ci doit être mené conformément à la procédure simplifiée définie dans les règles d'arbitrage de l'ADR Institute of Canada en vigueur au moment du litige. À moins que les parties n'acceptent ou que l'arbitre n'en convienne autrement, l'arbitrage n'implique aucune présence physique des parties ou de témoins, et sera mené par téléphone, en ligne et/ou sur la base d'envois écrits. Toute décision rendue par l'arbitre peut être portée devant un tribunal de la juridiction compétente.

Plaintes indûment déposées - Toutes les plaintes que vous déposez à l'encontre d'ECCA doivent être résolues conformément à la présente section Résolution des litiges. Toutes les plaintes déposées qui ne sont pas conformes à la section Résolution des litiges sont considérées comme incorrectement enregistrées. Si vous déposez une plainte contrevenant à la section Résolution des litiges, ECCA peut recouvrer les frais d'avocats jusqu'à 1 500,00 CAD, à condition qu'eBay vous ait informé par écrit de la plainte indûment déposée, et que vous n'ayez pas immédiatement retiré votre plainte. Sauf indication contraire, les avis juridiques destinés à ECCA doivent être notifiés à un agent national enregistré d'ECCA.

(Ne s'applique pas si vous résidez au Québec) Toute traduction des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement et des documents afférents est réalisée à des fins de commodité pour l'utilisateur. Dans l'éventualité d'un conflit entre les versions anglaise et française, la version anglaise des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement et de tous les documents afférents prévaut.

Si vous résidez dans la province de Québec, la clause suivante s'applique : par les présentes, les parties confirment qu'elles ont exigé que les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement et tous les documents afférents soient rédigés en anglais. *Les parties ont exigé que la présente convention et tous les documents afférents soient rédigés en langue anglaise.*

V. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX SERVICES FOURNIS PAR ECA

Outre les Conditions Générales de Paiement ci-dessus, les dispositions suivantes s'appliquent concernant les Services de Paiement que vous recevez de la part d'ECA. Dans cette section, « nous » désigne ECA.

Comme convenu entre vous et ECA, les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement incluent par référence les dispositions des [Conditions d'Utilisation](#) dans la mesure applicable au

présent accord. En cas de conflit entre les [Conditions d'Utilisation](#) et les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, ces dernières prévalent.

Nous pouvons remplacer, supprimer, améliorer ou modifier les fonctionnalités des Services de Paiement à tout moment. Si votre Entité de Versement est ECA, nous vous informerons de toute modification essentielle ou apportée aux fonctionnalités eBay via des messages eBay (dans Mon eBay) ou directement à l'adresse e-mail associée à votre compte eBay.

1. Réception et versement des fonds ; Désactivation des modes de paiement

Dès qu'une transaction sera effectuée, vous recevrez un avis de confirmation de ladite transaction. Avant de mettre un objet en vente, assurez-vous qu'il est conforme aux règles d'eBay, aux lois applicables et à toute restriction supplémentaire imposée par les organismes de cartes de crédit, les règles des réseaux ou les fournisseurs tiers de services de paiement auxquels nous pourrions recourir.

À moins qu'il ne soit bloqué conformément aux présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, le produit de vos ventes sur eBay est généralement disponible pour le versement dans un délai d'un à deux jours ouvrés suivant la confirmation du paiement de l'acheteur. Dans certains cas, les fonds peuvent être disponibles pour le versement après que l'objet a été considéré comme livré à sa destination. Lorsque le produit des transactions est disponible pour le versement, il sera ajouté à un versement groupé sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé à la prochaine date de versement programmé. Une fois le versement envoyé, le produit des transactions est généralement traité dans votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé sous deux jours ouvrés, mais cette durée peut varier pour chaque transaction en fonction de circonstances telles que les délais de traitement de votre banque. Toutefois, nous sommes en droit de ne pas tenir compte de cette procédure, pour des raisons de risque ou de conformité. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser le produit de vos ventes, en fonction de la raison, nous pouvons rembourser l'acheteur (par exemple, lorsque nous ne pouvons pas traiter vos informations pour des raisons techniques, etc.), ou bien traiter lesdits fonds conformément à la législation en vigueur.

Les fonds que nous recevons en votre nom représentent une créance non garantie dont nous vous sommes redevables, mais ils ne constituent pas des dépôts. ECA peut regrouper vos fonds avec ceux d'autres clients d'ECA dans des comptes communs pour les investir. Vous ne détenez aucune part sur ces investissements et nous conserverons les intérêts qu'ils génèrent.

Nous pouvons désactiver certains modes de paiement disponibles pour vos acheteurs dans toutes ou certaines de vos annonces si nous avons des motifs raisonnables de croire que l'utilisation de ces modes de paiement pour vos transactions augmentera nos risques réglementaires, financiers, ou autres. Par exemple, si vous souhaitez proposer un objet de grande valeur sur un nouveau compte eBay, nous pouvons désactiver les modes de paiement pour lesquels le montant est crédité avec un certain délai après la transaction (par exemple, les paiements différés). Pour évaluer les risques, nous prenons en compte des facteurs pertinents tels que votre historique des ventes, votre statut de vendeur, l'historique de votre compte eBay, les risques associés à certaines catégories d'objets, la valeur de la transaction, ainsi que le nombre et le montant des litiges ouverts dans le cadre de la Garantie client eBay. Nous réactiverons les modes de paiement concernés dans vos annonces lorsque les risques auront disparu.

2. Échec des prélèvements automatiques

Nous débitez votre compte d'un montant de 8,00 AUD au moyen d'un prélèvement distinct pour toute transaction de débit d'un Montant Dû non effectuée ou refusée par votre établissement financier. Nous déclinons toute responsabilité envers vous quelle qu'elle soit en cas de débit refusé.

3. Résolution des litiges

En cas de litige entre ECA et vous, notre but est de vous fournir les moyens neutres et économiques de résoudre rapidement le litige. Nous vous encourageons vivement à [nous contacter](#) en premier lieu, afin de rechercher une solution. Si votre litige n'est pas résolu via le Service clients, tous les avis juridiques et les litiges officiels doivent être envoyés à l'agent enregistré d'ECA, conformément à la Section « Avis » ci-dessous. Nous examinerons toute demande raisonnable de résoudre le litige via d'autres procédures de résolution des litiges, comme la médiation ou l'arbitrage, comme alternatives à une procédure judiciaire.

Législation et compétence pour la résolution des litiges

Les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement sont régies dans tous leurs aspects par les lois de la Nouvelle-Galles-du-Sud. Nous vous encourageons à essayer de résoudre les litiges via une médiation agréée (comme les procédures en ligne de résolution des litiges). Si un litige ne peut être résolu, ECA et vous le soumettez irrévocablement à la compétence non exclusive des tribunaux de la Nouvelle-Galles-du-Sud (Australie).

Avis

Les avis juridiques doivent être communiqués à un agent enregistré d'ECA (dans le cas d'ECA) ou à l'adresse e-mail enregistrée associée à votre compte (dans votre cas). L'avis est réputé transmis 24 heures après son envoi, sauf si la partie expéditrice est notifiée que l'adresse e-mail n'est pas valide ou que l'e-mail n'a pas été livré. Par ailleurs, nous sommes en droit de vous envoyer des avis juridiques par courrier à l'adresse que vous avez communiquée lors de votre inscription. Dans ce cas, l'avis est réputé transmis trois jours ouvrés après la date d'envoi.

Tout avis adressé à un agent enregistré d'ECA doit être envoyé par courrier ordinaire (ou si le courrier est en provenance ou à destination d'un pays autre que l'Australie, sous pli recommandé) à eBay Commerce Australia Pty Ltd c/o Corrs Chambers Westgarth, Quay Quarter Tower, 50 Bridge Street, Sydney NSW 2000, ou par télécopie au +2-9210-6611.

VI. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX SERVICES FOURNIS PAR ECUK

Outre les Conditions Générales ci-dessus, les dispositions suivantes s'appliquent aux Services de Paiement que vous recevez de la part d'ECUK. Dans cette section, « nous » désigne ECUK.

Comme convenu entre vous et ECUK, les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement incluent en référence les dispositions des [Conditions d'Utilisation](#) dans la mesure applicable au présent accord. En cas de conflit entre les [Conditions d'Utilisation](#) et les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, ces dernières prévalent.

1. Service de paiement ; Désactivation des modes de paiement

Vous autorisez ECUK à acquérir et régler des paiements reçus pour votre compte. Lorsque vous vendez un objet sur eBay, vous êtes réputé être le bénéficiaire de paiement, ECUK agissant en tant que fournisseur de services de paiement. Dans le cas d'un remboursement, d'une rétrofacturation ou de toute hypothèse similaire, ou si vous utilisez vos fonds pour effectuer un paiement, vous êtes également réputé être le payeur, et ECUK agira ici aussi en tant que fournisseur de services de paiement. Si ECUK est votre Entité de Versement, ECUK ouvrira et détiendra un compte de paiement pour vous.

L'acceptation d'un instrument de paiement d'un acheteur (sa carte Visa, par exemple), une fois autorisé pour le paiement, satisfait l'obligation de paiement de l'acheteur envers vous, que nous vous ayons versé ou non ledit paiement. Dans le cas où nous n'effectuons pas ledit paiement comme décrit dans les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, vous pouvez entamer un recours contre nous uniquement, et non contre l'acheteur. Dans les limites autorisées par la loi ici applicable, vous acceptez que nous ne soyons pas responsables de vos actes ou omissions et que par conséquent une telle responsabilité ne saurait nous incomber.

Nous pouvons désactiver certains modes de paiement disponibles pour vos acheteurs dans toutes ou certaines de vos annonces si nous avons des motifs raisonnables de croire que l'utilisation de ces modes de paiement pour vos transactions augmentera nos risques réglementaires, financiers, ou autres. Par exemple, si vous souhaitez proposer un objet de grande valeur sur un nouveau compte eBay, nous pouvons désactiver les modes de paiement pour lesquels le montant n'est crédité qu'au bout d'un certain délai au terme de la transaction (par exemple, le prélèvement automatique ou le paiement sur facture). Pour évaluer les risques, nous prenons en compte des facteurs pertinents tels que votre historique des ventes, votre statut de vendeur, l'historique de votre compte eBay, les risques associés à certaines catégories d'objets, la valeur de la transaction, ainsi que le nombre et le montant des litiges ouverts dans le cadre de la Garantie client eBay. Nous réactiverons les modes de paiement concernés dans vos annonces lorsque les risques auront disparu.

2. Exécution des ordres de paiement

Lorsque, en tant que bénéficiaire d'un paiement ou payeur, vous utilisez les Services de Paiement, les transactions sont exécutées conformément aux règles et procédures des systèmes de paiement, sauf décision contraire.

Informations obligatoires

Votre payeur (par exemple, l'acheteur d'un objet que vous vendez sur eBay) doit veiller à nous fournir les données obligatoires pour que nous puissions traiter la transaction de paiement. Si nous ne disposons pas de données suffisantes pour traiter ladite transaction, nous nous réservons le droit de demander au fournisseur de services de paiement de votre acheteur les informations requises.

Nous avons besoin des informations suivantes pour exécuter une transaction de paiement :

- Votre nom
- Votre pseudo eBay
- Nom de l'acheteur (le cas échéant)
- Pseudo eBay de l'acheteur et toute autre information sur l'acheteur demandée par nous ou par le fournisseur de services de paiement de l'acheteur (le cas échéant)
- Devise de la transaction (abrégiée, si possible)

- Montant de la transaction
- Informations de paiement du bénéficiaire

Nous pouvons également exiger des informations spécifiques, comme un code d'autorisation unique envoyé à votre numéro de téléphone ou à votre adresse e-mail vérifiés, afin d'authentifier une transaction de paiement (ou pour vous permettre d'accéder à certaines informations en lien avec les Services de Paiement proposés sur eBay).

Dans la mesure où cela s'avère possible dans des conditions raisonnables, nous utiliserons automatiquement les données enregistrées dans notre système. Lorsque les informations obligatoires fournies par vous ou votre payeur sont incomplètes ou inexactes, nous n'assumons pas la responsabilité d'un quelconque dommage, retard et autre conséquence de la non-exécution ou de l'exécution incorrecte de la transaction correspondante.

Réception des ordres de paiement

Un ordre de paiement est considéré comme reçu par nous :

- S'il est effectué via une carte de paiement : conformément aux règles des systèmes de paiement.
- s'il est reçu par nos canaux de communication électronique disponibles : le jour ouvré auquel nous le recevons.

Si l'ordre de paiement n'est pas reçu un jour ouvré, il est réputé reçu le jour ouvré suivant. Dans la présente Partie III de ces Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, les « jours ouvrés » désignent les jours d'ouverture des banques situées à Londres (Royaume-Uni). Vous ne pouvez pas révoquer un ordre de paiement une fois que nous l'avons reçu. Toutefois, si nous avons accepté d'exécuter l'ordre de paiement à une date ultérieure donnée, le jour ouvré précédent ladite date ultérieure constitue la limite de révocation de l'ordre de paiement.

Refus des ordres de paiement

Nous nous réservons le droit de refuser l'exécution d'un ordre de paiement lorsque :

- les informations relatives à un ordre de paiement contiennent des erreurs factuelles et/ou sont incomplètes ;
- vous n'avez pas rempli vos obligations selon les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement ou tout autre accord conclu entre vous et nous ;
- des doutes subsistent quant à la validité de l'instruction, ou bien l'identité ou l'autorité de la personne qui passe l'ordre de paiement ; ou
- s'il était exécuté, l'ordre de paiement enfreindrait les règles, lois et réglementations applicables.

Dans le cas d'un tel refus, nous nous réservons le droit de vous facturer des frais d'un montant raisonnable.

Vous reconnaissez que dans le cadre de l'exécution d'une transaction, nous pouvons être amenés à devoir divulguer les informations susmentionnées ainsi que votre adresse légale au fournisseur de services de paiement de l'autre partie et, le cas échéant, aux intermédiaires engagés dans l'exécution de la transaction. Vous acceptez expressément la divulgation desdites informations et vous nous donnez mandat en ce sens.

Lorsque vous êtes le payeur, l'exécution de la transaction peut dépendre de notre réception du montant concerné au préalable.

3. Versement des fonds

Si nous sommes votre Entité de Versement, nous procéderons au versement du produit de vos ventes sur votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé. En règle générale, vos paiements seront initiés soit automatiquement selon le calendrier que vous aurez choisi (si vous pouvez opter pour de tels paiements programmés), soit « sur demande », en fonction d'une instruction que vous nous aurez transmise pour un paiement individuel. Cependant, si votre compte de paiement n'est pas configuré de manière à inclure un règlement programmé régulièrement, nous pouvons périodiquement transférer les fonds disponibles de votre compte de paiement vers votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé.

Le produit des transactions réalisées par des vendeurs particuliers ou non professionnels est disponible pour le versement une fois que l'objet a été considéré comme livré à sa destination, comme décrit sur cette [page d'aide](#). Si vous êtes un vendeur professionnel, tel que défini dans notre [règlement pour les vendeurs professionnels](#), le produit de vos ventes sur eBay est généralement disponible pour le versement dans un délai d'un jour ouvré après la confirmation du paiement de l'acheteur.

À moins qu'ils ne soient bloqués comme décrit dans les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, les fonds disponibles pour le versement sont ajoutés à un seul versement sur votre Compte bancaire ou Équivalent Associé, conformément à la fréquence de versements que vous avez sélectionnée. Par exemple, si vous choisissez des versements hebdomadaires, un versement unique sera initié automatiquement une fois par semaine pour toutes les transactions disponibles pour le versement ce jour-là. Si vous choisissez un paiement à la demande, un versement unique sera initié pour les transactions disponibles pour le versement le jour de la demande. Le produit des transactions est généralement traité dans votre Compte Bancaire ou Équivalent Associé sous deux jours ouvrés après l'envoi du versement, mais cette durée peut varier pour chaque transaction en fonction de circonstances telles que les délais de traitement de votre banque. Nous sommes en droit de ne pas tenir compte de la procédure de versement, pour des raisons de risque ou de conformité. Le solde de votre compte de paiement ne constitue pas un dépôt. Vous ne percevrez aucun intérêt ni autre revenu sur l'argent détenu sur votre compte de paiement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser le produit de vos ventes, en fonction de la raison, nous pouvons rembourser l'acheteur (par exemple, lorsque nous ne pouvons pas traiter vos informations pour des raisons techniques, etc.), ou bien traiter lesdits fonds conformément à la législation en vigueur.

Nous vous fournissons gratuitement des relevés de transactions mensuels, accessibles dans le [Hub vendeur](#).

4. Responsabilités relatives aux transactions de paiement non autorisées

Vous êtes entièrement responsable de toutes pertes liées à une transaction non autorisée si vous avez agi frauduleusement concernant ladite transaction, ou si vous n'avez pas satisfait, intentionnellement ou à la suite d'une négligence grave, à une ou à plusieurs obligations au titre du présent accord (comme protéger vos identifiants ou nous notifier sans délai).

5. Notre responsabilité

Nous vous remboursons intégralement et sommes responsables des pertes directement et raisonnablement prévisibles découlant d'une transaction de paiement incorrecte ou non exécutée, à condition que vous nous en ayez informés sans retard excessif après avoir pris connaissance du défaut, et, dans tous les cas, pas plus tard que treize (13) mois après l'exécution de la transaction, à moins que nous n'ayons pas mis les informations relatives à ladite transaction à votre disposition.

Dans toute la mesure autorisée par la loi applicable, eBay et ses Affiliés (et leurs employés, directeurs, agents et représentants respectifs) déclinent toute responsabilité concernant les pertes directes ou indirectes de bénéfices, et tous dommages spéciaux, accessoires ou consécutifs (notamment, les dommages survenant à la suite de la perte de données ou d'activités) découlant ou en relation avec ces Conditions d'Utilisation des Services de Paiement (notamment l'incapacité à utiliser les Services de Paiement). En outre, dans toute la mesure autorisée par la loi applicable, en aucun cas la responsabilité cumulée d'eBay ou de ses Affiliés (et leurs employés, directeurs, agents et représentants respectifs) découlant ou en relation avec ces Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, les transactions visées par les présentes, ou les Services de Paiement ne sauraient dépasser le montant réel des dommages directs (à l'exclusion de la perte directe de bénéfices), que ce soit de manière contractuelle, délictuelle (notamment par négligence, responsabilité du produit ou autre théorie), garantie ou autre.

Sans qu'en soit limitée la portée de ce qui précède, en aucun cas eBay ou ses Affiliés ne sauraient être tenus pour responsables à votre égard pour tout échec ou retard de notre part (ou de nos employés, agents et représentants) à respecter nos obligations des présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement, lorsque cet échec ou retard est dû à des circonstances anormales, imprévisibles et échappant à notre contrôle, avec des conséquences inévitables malgré tous les efforts raisonnables déployés, ou si nous sommes liés par d'autres obligations légales couvertes par les lois en vigueur.

6. Bordereaux d'affranchissement

Si les acheteurs obtiennent à leurs frais un bordereau de retour sur le site d'eBay, eBay peut déduire automatiquement le coût de ce bordereau du montant du remboursement que vous devez à l'acheteur. Dans ce cas, vous acceptez (en tant que débiteur de l'acheteur au titre du remboursement) d'être redevable à la société de transport pour le coût du bordereau de retour, et vous nous autorisez à utiliser la part correspondante du montant à rembourser pour payer en votre nom la société de transport. Dans ce cas, vous ne payez pas de frais de livraison supplémentaires.

7. Mesures correctives

Si nous avons connaissance d'une suspicion de fraude, d'une fraude avérée ou de toute autre menace affectant la sécurité de votre compte eBay, nous vous en informerons par voie électronique et vous donnerons des instructions sur la manière de protéger votre compte.

8. Dispositions générales

Si vous n'êtes pas une micro-entreprise, une association caritative ou un consommateur, vous acceptez que les Articles 66 paragraphe 1, 67 paragraphe 3, 67 paragraphe 4, 75, 77, 79, 80, 83, 91, 92, 94 ainsi que la Partie 6 des Payment Services Regulations 2017 (Loi de 2017 sur les services de paiement) ne s'appliquent pas à votre utilisation des Services de Paiement.

Particuliers

Si vous êtes un particulier agissant à titre privé et non pour le compte d'une société, vous ne pouvez pas utiliser les Services de Paiement pour recevoir ou transférer des fonds pour le compte d'une autre personne physique ou d'une entité juridique (personne morale).

Réclamations

Toute réclamation à l'encontre d'ECUK ou de ses services doit en premier lieu être adressée à ECUK. Vous acceptez que toutes les réponses de la part d'ECUK liées auxdites réclamations soient susceptibles de vous être envoyées par courrier électronique.

Si vous n'êtes pas satisfait des réponses d'ECUK, vous pouvez adresser votre réclamation à la FCA (www.fca.org.uk), qui est l'autorité compétente autorisée à recevoir des plaintes extrajudiciaires de la part de clients de fournisseurs de services de paiement au Royaume-Uni. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre [Procédure de réclamation](#).

Si vous résidez au Royaume-Uni, vous pouvez adresser votre réclamation au Service de médiation financière (Financial Ombudsman Services). Pour des informations supplémentaires, veuillez consulter son [site Web](#) ou sa [brochure explicative](#) (en anglais).

Communication

Nous communiquerons avec vous dans la langue dans laquelle les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement vous ont été fournies. Vous acceptez que nous puissions vous envoyer des notifications ou autres informations en les publiant dans votre Compte eBay par voie électronique à l'adresse que vous avez enregistrée, par voie postale à l'adresse physique que vous avez enregistrée, par téléphone ou par SMS.

Les avis juridiques destinés à ECUK (excepté pour les avis de résiliation selon la section 12) doivent être adressés par courrier à l'adresse : eBay Commerce UK Ltd, Hotham House, 1 Heron Square, Richmond upon Thames, Surrey TW9 1EJ, Royaume-Uni.

Vous pouvez nous demander une copie de toute information requise par la loi (y compris les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement) ; nous vous la fournirons dans un format qui vous permet de stocker et de reproduire les informations (par exemple, par e-mail) ou, à votre demande, au format papier.

Droit applicable et juridiction

Les présentes Conditions d'Utilisation des Services de Paiement sont régies par et s'entendent conformément à la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles. Si vous agissez en tant que consommateur (et non en tant que société ou vendeur professionnel), et si les prescriptions statutaires légales obligatoires relatives à la protection des consommateurs en vigueur dans votre pays de résidence comportent des dispositions qui vous sont plus favorables, celles-ci s'appliquent indépendamment du droit anglais.

En tant que consommateur, vous pouvez engager des poursuites judiciaires en lien avec les Conditions Générales de Paiement et les présentes Conditions Supplémentaires de Paiement pour les Services de Paiement fournis par ECUK devant la juridiction compétente de votre lieu de résidence ou bien du siège social d'ECUK au Royaume-Uni. Si ECUK souhaite faire valoir l'un de ses droits contre vous en tant que consommateur, nous pouvons uniquement le faire devant les tribunaux de la juridiction dans laquelle vous résidez. Si vous agissez en tant que vendeur professionnel, vous acceptez la juridiction exclusive des tribunaux de l'Angleterre.

Date de publication : 21 avril 2025